

L'élargissement : vers un renforcement des relations entre l'Europe et les pays méditerranéens ?

Mohamed Hedi Bchir, Yvan Decreux et Michel Fouquin*

L'effet à moyen terme des accords de libre-échange (accords d'association) entre l'Union européenne et les pays méditerranéens dans le contexte d'élargissement européen est étudié, à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable, au travers de trois scénarios de libéralisation commerciale : tout d'abord les effets de l'élargissement sont simulés à part, puis on simule les effets des accords d'association qui s'ajoutent à l'élargissement selon deux variantes suivant que le démantèlement des barrières douanières se limite à l'industrie, ou qu'il est étendu aux secteurs agro-alimentaires.

Avec les hypothèses du modèle, l'élargissement n'aurait pas d'effet notable sur le bien-être des pays méditerranéens. En revanche, ses conséquences commerciales seraient significatives à travers le renforcement des échanges entre pays accédants et pays méditerranéens, en particulier la Turquie. Les accords d'association avec l'Union européenne entraîneraient une dégradation des termes de l'échange des pays d'Afrique du Nord. Cela est dû au caractère asymétrique de ces accords, une libéralisation complète impliquant des concessions de la part des pays d'Afrique du Nord plus que de l'Europe déjà ouverte. Il en irait autrement pour la Turquie qui est déjà en régime d'union douanière industrielle avec l'Union européenne. Par ailleurs, les liens régionaux se feraient plus intenses, au détriment des échanges avec le reste du monde (détournement de commerce).

En cas de libéralisation totale, les recettes douanières des pays méditerranéens baisseraient significativement, avec des conséquences possibles pour leur équilibre budgétaire. Encore non perceptible dans les pays qui appliquent déjà les accords, dans la mesure où les gains sur les quantités compensent dans un premier temps les pertes sur les recettes douanières, ce manque à gagner serait sensible lorsque les taux seront réduits à zéro.

Enfin, si les accords se traduisent également par un renforcement de l'union douanière qui lie l'Europe et la Turquie, cela impliquerait une libéralisation substantielle du commerce entre la Turquie et l'Afrique du Nord, et une augmentation significative du commerce entre ces deux zones.

** Au moment de la rédaction de cet article, Mohamed Hedi Bchir était chercheur associé au Cepii, Yvan Decreux, chargé de mission et Michel Fouquin, directeur adjoint.
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.*

De longue date, l'Union européenne a eu une « diplomatie » commerciale particulièrement active, à travers notamment la négociation d'accords régionaux. Le résultat de cette politique est un système complexe de préférences régionales (Bouët *et al.*, 2002) qui a aussi été décrit comme une sorte de pyramide de préférences (Fontagné et Périidy, 1997).

Parmi ces préférences régionales, cet article s'intéresse spécialement à celles qui touchent les pays proches de l'Union européenne : les Dix qui vont intégrer prochainement l'Union d'une part, et les pays méditerranéens de l'autre.

Pour les premiers, l'intégration complète est désormais proche ; elle devrait être réalisée au premier mai 2004. Cet article présente une simulation des conséquences de l'élargissement pour les nouveaux membres et pour les pays de la rive Sud de la Méditerranée qui sont les premiers intéressés. Vis-à-vis de ces derniers, le processus d'intégration est limité à des accords d'association sauf pour la Turquie qui se situe à la frontière des deux modes d'intégration, jusqu'à ce que l'Union européenne fasse un choix définitif (qui concerne aussi la Roumanie et la Bulgarie). Une seconde simulation concerne les effets des accords d'association encore en cours d'application. Il en ressort que tous les partenaires ne bénéficient pas également de ces accords.

Les simulations sont réalisées à l'aide du modèle MIRAGE (*Modeling International Relationships in Applied General Equilibrium*) (cf. encadré 1) développé par le Cepii (Bchir *et al.*, 2002). Elles s'appuient d'une part sur la base de données du *Global Trade Analysis Project* version 5 (par la suite désigné par GTAP5) développée par les membres d'un consortium du même nom (GTAP) dirigé par des membres de l'Université de Purdue (Dimaranan et Mc Dougall, 2000) pour l'activité économique interne des nations ou groupes de nations et les échanges commerciaux, et, d'autre part, sur la base de données MAcMaps (*Market Access Maps*, voir Bouët *et al.*, 2002) développée conjointement par le Cepii et le CCI (Centre de commerce international de Genève) pour la mesure des obstacles aux échanges (cf. encadré 2 et annexe).

Le modèle MIRAGE est un modèle d'équilibre général mondial qui s'appuie sur une agrégation géographique et sectorielle adaptée à chaque étude. Dans le cas présent on s'intéresse en prio-

rité à l'Union européenne, aux pays accédants et aux pays méditerranéens (divisés en deux zones : la Turquie et les pays d'Afrique du Nord), le reste du monde étant réparti entre trois groupes : Roumanie - Bulgarie, reste des pays industrialisés et reste des pays en développement (1).

Dans un premier temps, les modalités et les effets attendus de l'intégration des pays d'Europe de l'Est dans l'Union européenne sont simulés par rapport à une situation fictive, dite de référence, où il n'y aurait pas d'élargissement ni aucune autre mesure affectant les relations commerciales internationales. En revanche l'intégration suppose un alignement des relations des pays accédants avec les pays méditerranéens sur celles de l'Union à quinze avec les pays méditerranéens.

Les effets des accords d'association sont ensuite simulés au travers de deux scénarios : le premier limité à l'industrie, le second étendu aux produits agricoles et alimentaires, en supposant dans les deux cas que l'élargissement de l'Europe a eu lieu.

Ce second scénario propose pour la première fois dans le cadre de l'équilibre général une analyse des effets conjoints de l'élargissement et des accords d'association euro-méditerranéens (2).

L'élargissement de l'Union européenne à l'Est

L'Europe a été coupée en deux pendant quelque trente-cinq années au cours desquelles le retard économique accumulé par la partie orientale a été considérable. Dès lors, l'intégration rapide de ces pays dans l'Union n'allait pas de soi. Pourtant, les progrès politiques, économiques et institutionnels accomplis par les pays candidats et la volonté politique révélée par les pays négociateurs ont permis d'aboutir à la ratification du traité d'adhésion le 16 avril 2003 à Athènes.

1. La zone Afrique du Nord est constituée du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Libye et de l'Égypte. Les autres pays méditerranéens concernés par les accords dits « Euromed » ont dû être exclus car ils n'étaient pas isolés dans la base GTAP5. La zone des pays accédants correspond en revanche précisément aux dix nouveaux entrants (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, pays Baltes, Malte et Chypre).

2. Cet article se propose de combler certaines lacunes de la littérature économique, dont le rapport du Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Économiques (FEMISE) de 2001 s'était fait l'écho.

Sur un plan économique, le choc de l'intégration dans l'UE des économies est-européennes peut être décrit avant tout comme un choc de politique commerciale et d'intégration économique. Sur le plan commercial, toutes les barrières résiduelles aux échanges, y compris les mesures antidumping, seront supprimées à la date de l'accession. L'intégration économique déjà en cours sera renforcée par les institutions de contrôle de la concurrence au sein du marché unique, qui concourent à harmoniser les politiques de prix pratiquées par les entreprises des pays membres au sein de l'Union.

Le processus d'élargissement a commencé par la signature d'accords d'association établissant des zones de libre-échange entre l'UE et les pays candidats à l'accession (3). La libéralisation du commerce est donc un processus déjà largement entamé dans tous les secteurs, à l'exception notable de l'agriculture, pour laquelle les accords distinguent plusieurs listes

et, dans la plupart des cas, ne prévoient pas de supprimer les droits de douane avant l'intégration effective dans l'Union. Les principales barrières qui subsistent dans l'industrie sont les clauses antidumping, qui permettent de régler le commerce bilatéral dans des circonstances particulières. Toutefois la base MAC-Maps sur laquelle s'appuie ce travail fournit les protections pour l'année 2001. Celles qui étaient appliquées par les pays accédants n'étaient pas encore toutes nulles dans l'industrie, par contre elles restaient élevées dans l'agroalimentaire. L'indicateur de la protection commerciale présenté par le graphique I donne un équivalent *ad valorem* de l'ensemble des mesures de protections en vigueur en 2001 (4).

3. Ces accords ont été signés entre 1991 et 1995 et sont entrés en vigueur entre 1994 et 1996 (voir Slim (2001) pour une chronologie complète et détaillée).

4. Pour le calcul de cet indicateur, voir Bouët et Dhont-Peltraut (2000).

Encadré 1

LE MODÈLE MIRAGE

Le modèle MIRAGE (*Modeling International Relationships in Applied General Equilibrium*) est un modèle d'équilibre général calculable mondial et dynamique, spécialement dédié à l'étude des relations commerciales. Une description détaillée du modèle est disponible dans Bchir *et al.* (2002). La présentation succincte qui en est donnée ci-dessous a pour objectif de faciliter la compréhension des résultats de la simulation et leur interprétation.

MIRAGE est un modèle mondial dans lequel le monde est découpé en plusieurs zones choisies en fonction des accords étudiés.

La concurrence est oligopolistique avec biens différenciés au sens de Dixit-Stiglitz dans la plupart des secteurs. Les secteurs agricoles et le secteur des transports font exception : la concurrence y est supposée parfaite.

Les échanges commerciaux intra-branches sont rendus possibles par l'hypothèse d'une différenciation des produits par origine géographique de la part des demandeurs. La description de la demande dans chaque région est régie par l'emboîtement de plusieurs fonctions CES avec des élasticités croissantes. Au premier étage (élasticité faible) les régions sont regroupées en deux grandes zones « Nord » et « Sud » pour tenir compte des différences de qualités entre produits de ces deux zones. Les variations de prix des biens en provenance d'une zone affectent relativement peu la demande pour les biens du même secteur en provenance de l'autre zone. Le dernier étage (élasticité éle-

vée) distingue les différentes variétés d'un même bien dans une région donnée. Les fonctions d'offre font ressortir une plus grande complémentarité entre le capital et le travail qualifié qu'entre les autres facteurs, le travail non qualifié, la terre et les ressources naturelles.

La dynamique est séquentielle. À chaque période, l'investissement accroît les stocks de capitaux sectoriels. Le capital installé est irrévocablement lié à son secteur (spécification *putty-clay*), si bien que les stocks de capitaux sectoriels évoluent au gré de l'investissement et de la dépréciation. Une réactivité assez grande de l'investissement au taux de rendement permet au stock de capital de parcourir la moitié du sentier vers son niveau désiré en quatre ans environ à la suite d'un choc.

Le nombre de variétés évolue d'une année à la suivante : il s'ajuste partiellement pour que le surprofit positif ou négatif que l'on obtiendrait en supposant le nombre de variétés fixe se rapproche de zéro.

Le bouclage du compte courant repose sur l'hypothèse que le solde de la balance des capitaux est exogène, aux flux d'investissements directs étrangers près (1).

Quelques éléments techniques à propos du calibrage sont donnés en annexe.

1. Cette hypothèse traduit le fait qu'un choc ne peut entraîner un creusement prolongé du déficit courant qui ne serait pas financé par des investissements directs étrangers.

Ainsi, les pays accédants appliqueront les tarifs de l'Union européenne aux pays tiers, et ceux-ci devront appliquer aux nouveaux membres les tarifs qu'ils appliquaient à l'Union. De façon générale, le respect par les pays accédants des règles de l'union douanière devrait dans l'ensemble constituer un pas supplémentaire dans le sens de la libéralisation des échanges, même si certains produits agricoles feront exception. Il implique également une libéralisation de la part des pays méditerranéens.

L'étude du processus d'intégration des pays accédants à l'Union européenne est menée à partir du modèle MIRAGE. Celui-ci a été adapté pour modéliser le processus d'intégration du marché entre les Quinze et les pays accédants. L'hypothèse d'un marché intégré signifie que les producteurs doivent pratiquer un prix unique au sein du marché. À l'instar de la modélisation adoptée par Smith et Venables (1991) et Smith *et al.* (1992) (6), on a supposé que les entreprises de toutes localisations étaient tenues de pratiquer un taux de marge unique sur le marché.

Les zones directement concernées

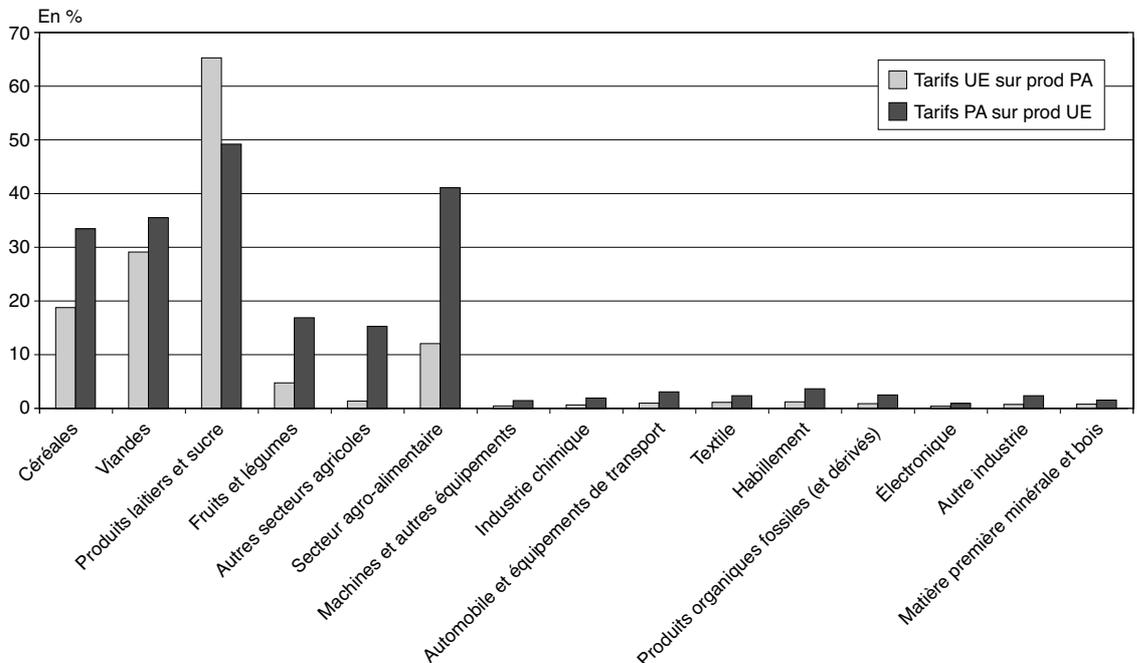
Les effets distincts de l'union douanière et de l'hypothèse d'intégration du marché ont été étudiés dans Bchir et Maurel (2002) et Bchir, Fontagné et Zanghieri (2003). Les résultats sont mesurés en pourcentage d'écart par rapport à la « référence » : à savoir, la prolongation du *statu-quo*, sans intégration des pays entrants en 2004.

Les exportations des pays accédants vers l'UE-15 augmentent deux fois plus qu'en sens inverse

La création d'un marché unique entre l'Union européenne et les pays accédants intensifie les échanges commerciaux entre ces deux régions (cf. tableau 1). Les exportations de l'Union européenne vers les pays accédants augmentent

6. Smith et al. (1992) avaient pour but d'étudier les effets de la création du marché commun de 1991.

Graphique I
Niveau moyen des protections bilatérales entre l'Union européenne à 15 et les pays accédants en 2001



Lecture : dans l'agriculture, le niveau de protectionnisme caractérisant la politique de l'Union européenne vis-à-vis des pays accédants est en général inférieur à celui appliqué par les pays accédants à l'Europe, à l'exception du secteur des produits laitiers et du sucre. Dans l'industrie, la protection des pays accédants en 2001 était très faible mais supérieure à celle de l'Union dans tous les secteurs, compte tenu du niveau de détail retenu pour la nomenclature.

Source : MAcMaps, Cepii.

de 14 %, tandis que les pays accédants accroissent leurs exportations vers l'Union de 29 %. Cette dissymétrie des résultats a deux causes. La première est la conséquence directe de la structure des protections initiales. L'union douanière se traduit par une réduction des protections des pays accédants vis-à-vis des pays tiers, et notamment vis-à-vis des pays développés qui représentent un partenaire important. Cette libéralisation implique pour les pays accédants une dépréciation du taux de change réel et, partant, une amélioration de leur compétitivité sur les marchés des Quinze (cf. tableau 2) (7). La deuxième explication tient à la disparition partielle des écarts de prix pratiqués sur les différents marchés. L'intégration du marché oblige les producteurs des secteurs en concurrence imparfaite à appliquer le même taux de marge

dans le marché commun élargi. Les entreprises de l'UE-15, en position de force sur leur marché intérieur, y pratiquaient des prix plus élevés. La réalisation du marché unique élargi fait disparaître cet écart. Cela se traduit par un accroissement des prix pratiqués par les entreprises des Quinze sur les marchés de l'Est, qui réduit les gains commerciaux normalement attendus de la libéralisation (cf. tableau 3). Les marchés des pays accédants, au contraire, étaient initialement segmentés. L'intégration conduit à une diminution des taux de marge et par conséquent à une augmentation de la taille des entreprises, qui s'accompagne souvent d'une réduction de leur nombre.

7. Pour une description des mécanismes à l'œuvre, voir Bchir, Decreux et al., 2002.

Tableau 1
Commerce bilatéral pour l'ensemble des secteurs (en valeur CAF) de l'Union européenne à 15 et des pays accédants

A - Exportations

En %

Exportations vers	Union européenne					Pays accédants				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Union européenne						6,27	0,0	19,2	24,3	28,8
Pays accédants	8,71	0,0	6,5	10,1	13,6					
Afrique du Nord	2,91	0,0	2,1	2,0	2,0	0,08	0,0	13,4	15,9	17,8
Turquie	2,74	0,0	2,1	2,0	1,9	0,06	0,0	9,5	14,0	17,1
Roumanie et Bulgarie	0,88	0,0	1,9	1,9	1,9	0,09	0,0	- 2,3	- 2,3	- 2,3
Reste des pays développés	53,27	0,0	3,3	3,2	3,1	1,91	0,0	- 6,3	- 5,9	- 5,5
Asie en développement	12,53	0,0	3,6	3,5	3,3	0,32	0,0	- 4,4	- 4,4	- 4,3
Reste des pays en voie de développement	22,17	0,0	2,9	2,8	2,8	1,61	0,0	- 0,5	0,8	1,9

B - Importations

En %

Importation en provenance de	Union européenne					Pays accédants				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Union européenne						8,71	0,0	6,5	10,1	13,6
Pays accédants	6,27	0,0	19,2	24,3	28,8					
Afrique du Nord	3,33	0,0	1,8	1,8	1,8	0,06	0,0	4,8	5,9	6,6
Turquie	2,06	0,0	0,9	0,6	0,3	0,10	0,0	29,8	32,1	33,5
Roumanie et Bulgarie	0,83	0,0	2,0	1,8	1,6	0,05	0,0	- 11,1	- 9,0	- 7,5
Reste des pays développés	52,91	0,0	4,1	3,8	3,5	2,06	0,0	9,4	11,7	13,3
Asie en développement	14,47	0,0	0,6	0,6	0,6	0,53	0,0	7,0	8,3	9,4
Reste des pays en voie de développement	18,40	0,0	0,1	0,0	0,0	1,80	0,0	9,9	10,9	11,5

Lecture : tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence, sauf ceux des colonnes « Niveau initial », qui sont des niveaux exprimés en dizaines de milliards de dollars de 1997.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

Tableau 2
Variables macro-économiques de l'Union européenne à 15
et des pays accédants

En %

	Union européenne				Pays accédants			
	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Bien-être (1)	0,0	0,3	0,4	0,4	0,0	2,1	2,3	2,5
PIB en volume	0,0	0,3	0,4	0,4	0,0	2,2	2,5	2,7
Termes de l'échange	0,0	1,6	1,5	1,4	0,0	- 1,4	- 1,5	- 1,3
Taux de change effectif réel	0,0	- 0,8	- 0,8	- 0,9	0,0	- 4,8	- 4,6	- 4,0
Rémunération réelle du travail non qualifié	0,0	0,5	0,4	0,5	0,0	7,0	5,5	5,6
Rémunération réelle du travail qualifié	0,0	0,4	0,4	0,4	0,0	7,3	6,2	6,9
Rémunération réelle moyenne du capital	0,0	0,3	0,2	0,2	0,0	7,5	5,5	5,3
Rémunération réelle moyenne des ressources naturelles	0,0	0,6	0,9	1,1	0,0	10,2	5,2	3,0
Rémunération réelle de la terre	0,0	1,2	1,4	1,7	0,0	0,3	- 3,8	- 6,6
Exportations (en volume)	0,0	3,5	3,7	3,9	0,0	10,5	14,0	17,3
Importations (en volume)	0,0	3,6	3,8	4,0	0,0	7,6	10,5	13,2
Recettes douanières (en pts de PIB)	0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	0,0	- 2,5	- 2,5	- 2,5

1. La notion de bien-être correspond à l'utilité de l'agent régional représentatif.

Lecture : les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

Tableau 3
Taux de marge appliqués par les producteurs de l'Union européenne à 15
et des pays accédants selon les marchés

En %

	Union européenne → Union européenne					Pays accédants → Pays accédants					Union européenne → Pays accédants					Pays accédants → Union européenne				
	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Secteur agro- alimentaire	1,25	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1	1,26	0,0	- 3,0	- 2,9	- 2,8	1,22	0,0	1,7	1,6	1,5	1,25	0,0	- 1,8	- 1,7	- 1,6
Machines et autres équipements	1,27	0,0	- 0,2	- 0,3	- 0,3	1,24	0,0	- 2,7	- 2,5	- 2,2	1,24	0,0	2,2	2,3	2,5	1,27	0,0	- 5,0	- 4,9	- 4,8
Industrie chimique	1,35	0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	1,34	0,0	- 0,7	- 0,7	- 0,7	1,34	0,0	0,7	0,7	0,7	1,35	0,0	- 1,1	- 1,1	- 1,1
Automobile et équipements de transport	1,19	0,0	- 0,3	- 0,3	- 0,3	1,17	0,0	- 3,7	- 3,4	- 3,1	1,14	0,0	3,8	4,0	4,1	1,19	0,0	- 5,8	- 5,5	- 5,4
Textile	1,17	0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	1,17	0,0	- 0,2	- 0,2	- 0,3	1,16	0,0	0,1	0,1	0,1	1,17	0,0	- 0,3	- 0,3	- 0,3
Habillement	1,09	0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	1,09	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,2	1,09	0,0	0,1	0,1	0,0	1,09	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1
Produits organi- ques fossiles (et dérivés)	1,24	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1	1,26	0,0	- 2,4	- 2,4	- 2,4	1,22	0,0	0,9	0,9	0,8	1,24	0,0	- 0,9	- 0,8	- 0,8
Électronique	1,22	0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,1	1,21	0,0	- 0,5	- 0,5	- 0,5	1,21	0,0	0,6	0,7	0,8	1,22	0,0	- 1,5	- 1,5	- 1,5
Autres industries	1,23	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1	1,23	0,0	- 2,7	- 2,6	- 2,6	1,20	0,0	2,2	2,2	2,1	1,23	0,0	- 2,8	- 2,7	- 2,6
Matière pre- mière minérale et bois	1,26	0,0	- 0,2	- 0,2	- 0,2	1,29	0,0	- 5,5	- 5,2	- 5,0	1,22	0,0	3,0	3,0	2,9	1,26	0,0	- 3,2	- 3,1	- 3,1
Assurance servi- ces financiers et commerciaux	1,40	0,0	- 0,3	- 0,3	- 0,3	1,38	0,0	- 8,9	- 8,5	- 8,3	1,26	0,0	10,4	9,9	9,6	1,40	0,0	- 9,8	- 9,4	- 9,2
Loisirs	1,33	0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	1,31	0,0	- 0,6	- 0,6	- 0,6	1,31	0,0	1,9	1,8	1,7	1,33	0,0	- 2,0	- 1,9	- 1,8
Autres services	1,43	0,0	- 0,3	- 0,3	- 0,3	1,43	0,0	- 9,9	- 9,5	- 9,3	1,28	0,0	11,4	11,0	10,7	1,43	0,0	- 10,2	- 9,9	- 9,6

Lecture : tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence, sauf ceux des colonnes « Niveau initial », qui sont des niveaux exprimés en dizaines de milliards de dollars de 1997.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

En réalité, avec l'élargissement, tous les partenaires de l'Union européenne élargie sont amenés à réduire leurs taux de marge sur le marché de l'Union (dans une moindre mesure, naturellement, que les pays accédants). Ceci conduit à une intensification des échanges dans les deux sens entre l'Union à Quinze et ses partenaires, en l'absence de toute libéralisation : une légère dépréciation du taux de change réel permet à l'Union d'exporter davantage, mais une politique de prix légèrement plus agressive permet également à ses partenaires d'exporter davantage vers l'Europe. Dans le cas des pays accédants, l'effet de la réduction du taux de marge est masqué par celui, nettement dominant, des changements de politique de protection.

Cet accroissement des échanges concerne principalement l'agriculture et l'agro-alimentaire

L'évolution des échanges n'est pas la même selon les secteurs. Dans les secteurs agricoles et

agro-alimentaires, très protégés avant 2004 (cf. graphique I) les échanges s'intensifient dans les deux sens (cf. tableau 4 et graphique II). Dans le secteur des produits laitiers et du sucre (secteur le plus protégé dans les deux zones avec un taux de 66 % pour l'UE-15 et de 49 % pour les pays accédants), l'accroissement des exportations des pays accédants vers l'Union est de 620 % à l'horizon de cinq ans. En sens inverse, l'Union n'accroît ses exportations « que » de 280 %.

Dans les secteurs industriels, où la protection n'était pas très importante, sinon inexistante, l'élargissement s'accompagne d'une augmentation de la taille des entreprises, parfois conjointe à l'accroissement de leur nombre ; cette évolution va de pair avec une accentuation de la spécialisation. Les pays accédants augmentent leurs exportations dans le secteur de l'automobile et de l'équipement de transport, dans le secteur des machines et autres équipements et dans l'électronique. Le fait de pratiquer un prix unique entraîne une restructuration du secteur de

Tableau 4
Commerce bilatéral par secteur (en volume) entre l'Union européenne à 15 et les pays accédants

	Union européenne → Pays accédants					Pays accédants → Union européenne				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Céréales	0,06	0	109	98	90	0,02	0	90	92	92
Viandes	0,07	0	188	183	181	0,13	0	203	205	203
Produits laitiers et sucre	0,03	0	289	281	279	0,03	0	616	623	618
Fruits et légumes	0,08	0	35	30	28	0,04	0	15	16	16
Autres secteurs agricoles	0,08	0	35	34	33	0,02	0	15	14	13
Secteur agro-alimentaire	0,24	0	278	332	357	0,11	0	105	59	35
Machines et autres équipements	2,05	0	- 3	- 6	- 7	0,90	0	20	36	44
Industrie chimique	1,27	0	- 2	0	3	0,46	0	9	7	3
Automobile et équipements de transport	0,96	0	21	- 30	- 34	0,50	0	63	107	131
Textile	0,49	0	3	4	5	0,26	0	9	6	- 1
Habillement	0,13	0	18	18	18	0,51	0	12	10	4
Produits organiques fossiles (et dérivés)	0,14	0	- 11	- 6	- 4	0,22	0	9	3	1
Électronique	0,66	0	- 1	1	3	0,39	0	10	13	13
Autres industries	1,25	0	- 4	0	5	1,26	0	6	2	- 4
Matières premières minérales et bois	0,36	0	- 19	- 11	- 8	0,50	0	6	0	- 1
Transports	0,15	0	- 0	2	3	0,37	0	0	- 2	- 4
Assurances, services financiers et commerciaux	0,33	0	- 42	- 36	- 32	0,19	0	20	12	6
Loisirs	0,06	0	- 7	- 1	3	0,05	0	6	0	- 5
Autres services	0,23	0	- 42	- 38	- 35	0,25	0	14	0	7

Lecture : tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence, sauf ceux des colonnes « Niveau initial », qui sont des niveaux exprimés en dizaines de milliards de dollars de 1997.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

l'automobile et de l'équipement de transport, ce qui explique la forte progression des exportations. Il s'agit des trois secteurs où la taille et le nombre d'entreprises s'accroissent simultanément, alors que les exportations de produits primaires ou dérivés (énergie, bois et minéraux par exemple) baissent en raison de la concurrence sur les marchés de facteurs de production.

Des effets macro-économiques faibles sur les Quinze, plus sensibles sur les pays accédants

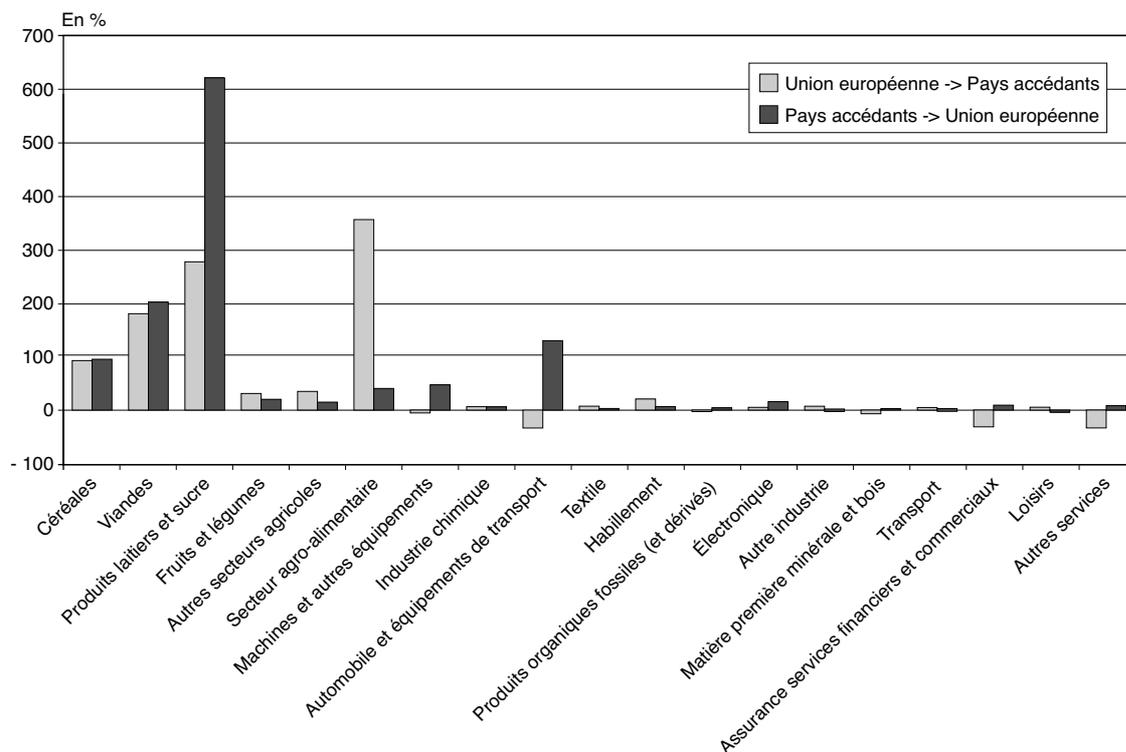
Les effets macro-économiques de l'élargissement sur les pays de l'UE-15 sont faibles (8) pour deux raisons majeures : d'une part les obstacles aux échanges étaient au départ très réduits et donc le choc de libéralisation est particulièrement faible, d'autre part la petite taille relative des pays accédants ne pouvait provoquer *a priori* des effets sensibles. En termes de bien-

être (ici mesuré comme l'utilité d'un agent représentatif de l'ensemble des agents économiques) ou de PIB (en volume), les effets positifs cumulés sont seulement de 0,4 % (cf. tableau 2). De même les effets commerciaux globaux sont de 3,9 % pour les exportations et de 4,0 % pour les importations.

Les effets sur les pays accédants sont nettement plus sensibles, avec 2,5 % de croissance supplémentaire et un accroissement du commerce plus marqué. Les revenus du travail et du capital progressent respectivement de 6 % environ et de 5,3 % en raison d'une demande accrue de ressources par les secteurs industriels mentionnés

8. Ce résultat conforte ceux de Bchir et Maurel (2001) et de Bchir, Fontagné et Zanghieri (2003). Néanmoins, les effets de l'élargissement peuvent différer d'une région à l'autre. Pour les effets sur la France en particulier, voir Bchir et Maurel (2001) ; pour les effets sur les diverses régions accédantes, voir Bchir, Fontagné et Zanghieri (2003).

Graphique II
Variation des exportations entre l'Union européenne et les pays accédants par secteur à t + 14



Lecture : tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence, sauf ceux des colonnes « Niveau initial », qui sont des niveaux exprimés en dizaines de milliards de dollars de 1997.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

Lecture : Les avantages comparatifs se calculent sur la base des soldes commerciaux sectoriels corrigés des déséquilibres de la balance des paiements (et rapporté au PIB de la zone étudiée), de telle sorte que le total des excédents égale celui des déficits. Ils révèlent la spécialisation des économies. Ils s'expriment en millièmes de PIB.

Ici, l'ensemble des pays méditerranéen est composé de pays pétroliers d'une part, et de pays qui s'industrialisent d'autre part. Ceci se reflète dans la composition des avantages comparatifs de la zone. Le phénomène nouveau est l'émergence rapide d'un avantage pour le textile et l'habillement.

Source : CHELEM (2001), Cepii.

plus haut, tandis que les revenus de la terre se réduisent de 6,6 % pour la même raison.

Effets induits de l'élargissement sur les pays méditerranéens

Dans cette première simulation, on modélise l'élargissement de l'Union européenne en supposant inchangée la politique commerciale des pays méditerranéens (Turquie et pays du Maghreb).

Les échanges avec les pays accédants se renforcent

Le tableau 5 détaille par produit les tarifs douaniers de 2001 entre l'Union européenne et les pays accédants, d'une part, et les pays d'Afrique du Nord et la Turquie, d'autre part. L'union douanière entre l'Union européenne et les pays accédants se traduit dans la majorité des secteurs par une baisse de telles barrières aux échanges entre pays méditerranéens et pays accédants.

Compte tenu du faible niveau initial des échanges commerciaux entre les pays accédants et les pays méditerranéens, l'effet sur le commerce global de la Turquie et de l'Afrique du Nord reste faible (cf. tableau 6).

La Turquie, en union douanière avec l'Union à 15 pour les produits industriels (9), se retrouve de fait automatiquement en union douanière avec les 25 une fois l'élargissement réalisé. Cela se traduit par un accroissement de 33 % des exportations turques vers les pays accédants, tandis que les importations turques en provenance de ces pays augmentent de 17 % (cf. tableau 7).

Les échanges entre les pays d'Afrique du Nord et les pays accédants se renforcent également, mais avec une ampleur moindre.

9. L'union douanière euro-turque pour les produits industriels se limite en réalité à l'application d'un tarif extérieur commun (TEC) et au libre-échange entre les deux partenaires. L'Union européenne encourage ses partenaires à négocier aussi avec la Turquie à chaque fois qu'elle négocie un accord commercial, mais elle ne l'impose pas. Le TEC lui-même n'est pas appliqué strictement : la Turquie dispose de périodes transitoires pour appliquer le TEC, dont elle use lorsqu'un partenaire refuse de lui appliquer le tarif européen.

Tableau 5
Niveau des tarifs en 2001 entre les pays méditerranéens, l'Union européenne à 15 et les pays accédants

En %

	Tarifs appliqués sur les produits d'Afrique du Nord		Tarifs appliqués sur les produits turcs		Tarifs appliqués par l'Afrique du Nord sur les produits		Tarifs appliqués par la Turquie sur les produits	
	par l'UE	par les pays accédants	par l'UE	par les pays accédants	de l'UE	des pays accédants	de l'UE	des pays accédants
Céréales	33	22	10	75	37	34	26	26
Viandes	3	14	3	27	88	97	91	99
Produits laitiers et sucre	102	44	73	57	61	73	86	83
Fruits et légumes	7	16	1	23	98	89	47	54
Autres secteurs agricoles	6	5	17	19	23	26	13	15
Secteur agro-alimentaire	5	23	4	50	40	51	23	29
Machines et autres équipements	0	10	0	7	15	22	0	1
Industrie chimique	0	7	0	8	19	25	0	1
Automobile et équipements de transport	0	12	0	17	30	30	0	4
Textile	2	14	0	12	32	35	0	8
Habillement	0	24	0	16	35	42	0	6
Produits organiques fossiles (et dérivés)	1	9	0	1	9	11	0	0
Électronique	0	2	0	6	9	22	0	2
Autre industrie	0	15	0	9	27	35	0	4
Matière première minérale et bois	0	3	0	7	16	19	0	6

Lecture : Les calculs sont faits dans MACMaps (voir encadré 2 pour la méthode), il s'agit d'équivalents ad valorem exprimés en pourcentages.

Source : MACMaps, Cepii.

Tableau 6
Impacts macro-économiques de l'élargissement sur les pays méditerranéens

	Afrique du Nord				Turquie			
	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Bien-être (1)	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	- 0,2	- 0,2	- 0,2
PIB en volume	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1
Termes de l'échange	0,0	0,6	0,6	0,6	0,0	0,5	0,5	0,5
Taux de change effectif réel	0,0	0,8	0,8	0,8	0,0	0,6	0,6	0,6
Rémunération réelle du travail non qualifié	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 0,0	- 0,1	- 0,1
Rémunération réelle du travail qualifié	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	- 0,1	- 0,1
Rémunération réelle moyenne du capital	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0
Rémunération réelle moyenne des ressources naturelles	0,0	0,6	0,9	1,0	0,0	- 0,1	- 0,2	- 0,2
Rémunération réelle de la terre	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1
Exportations (en volume)	0,0	1,1	1,1	1,1	0,0	1,2	1,1	1,1
Importations (en volume)	0,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,8	0,8	0,8
Recettes douanières (en points de PIB)	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0

1. La notion de bien-être correspond à l'utilité de l'agent régional représentatif.

Lecture : tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

Tableau 7
Commerce bilatéral pour l'ensemble des secteurs (en valeur CAF) des pays méditerranéens

A - Exportations

Exportations vers	Afrique du Nord					Turquie				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Union européenne	3,33	0,0	1,8	1,8	1,8	2,06	0,0	0,9	0,6	0,3
Pays accédants	0,06	0,0	4,8	5,9	6,6	0,10	0,0	29,8	32,1	33,5
Afrique du Nord						0,11	0,0	- 0,2	- 0,0	- 0,0
Turquie	0,19	0,0	- 0,4	- 0,1	0,0					
Roumanie et Bulgarie	0,03	0,0	- 0,5	- 0,4	- 0,3	0,05	0,0	- 0,6	- 0,7	- 0,7
Reste des pays développés	1,16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,90	0,0	0,1	0,2	0,2
Asie en développement	0,23	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0,21	0,0	- 0,1	0,0	0,0
Reste des pays en voie de développement	0,41	0,0	- 0,3	- 0,2	- 0,2	0,77	0,0	- 0,0	0,1	0,1

B - Importations

Importations en provenance de	Afrique du Nord					Turquie				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Union européenne	2,91	0,0	2,1	2,0	2,0	2,74	0,0	2,1	2,0	1,9
Pays accédants	0,08	0,0	13,4	15,9	17,8	0,06	0,0	9,5	14,0	17,1
Afrique du Nord						0,19	0,0	- 0,4	- 0,1	0,0
Turquie	0,11	0,0	- 0,2	- 0,0	- 0,0					
Roumanie et Bulgarie	0,05	0,0	0,5	0,5	0,5	0,09	0,0	0,3	0,3	0,3
Reste des pays développés	1,54	0,0	- 1,2	- 1,1	- 1,1	1,26	0,0	- 1,8	- 1,7	- 1,7
Asie en développement	0,33	0,0	0,3	0,4	0,4	0,24	0,0	0,2	0,1	0,1
Reste des pays en voie de développement	0,63	0,0	0,6	0,6	0,5	0,79	0,0	0,4	0,4	0,3

Lecture : tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence, sauf ceux des colonnes « Niveau initial », qui ont des niveaux exprimés en dizaines de milliards de dollars de 1997.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

L'accroissement des échanges est dû à la réduction des protections (cf. tableau 8), mais également à une réduction des marges pratiquées par les partenaires méditerranéens en Europe, à la suite de l'intégration du marché. Il bénéficie donc davantage à l'Europe qu'aux pays méditerranéens.

Des effets macro-économiques peu caractérisés

Les effets de l'élargissement sur les pays méditerranéens sont ambigus, et diffèrent selon les régions. Les pays d'Afrique du Nord ont un gain de bien-être très faible de 0,1 %. Cet effet positif provient essentiellement de l'augmentation du commerce avec l'Europe élargie. Au contraire, la Turquie subit une légère perte de bien-être (- 0,2 %), imputable à une détérioration un peu plus marquée de ses termes de l'échange, à relier au mécanisme d'intégration décrit plus haut.

Les accords d'association et l'élargissement

Les pays méditerranéens sont déjà liés à l'Union européenne par de multiples accords commerciaux ; d'autres sont en cours de négociation. La Turquie et l'Union européenne sont en union douanière partielle (produits industriels seulement) depuis 1995. Cinq accords d'association, devant aboutir au libre-échange bilatéral avec l'Union vers 2010-2012, sont en place avec la Tunisie (1998), l'Autorité palestinienne (1999), le Maroc (2000), Israël (2000) et la Jordanie (2002) ; deux ont été signés avec l'Égypte (1999) et l'Algérie (2002), et un dernier reste en cours de négociation (Syrie). Un accord ultérieur avec la Libye est également envisagé. Enfin, des négociations sont en cours pour la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange.

Tableau 8
Variation des taux de marge appliqués par les producteurs méditerranéens

En %

	Turquie → Union européenne					Afrique du Nord → Union européenne					Afrique du Nord → Afrique du Nord					Turquie → Turquie				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Secteur agro-alimentaire	1,25	0,0	- 1,9	- 1,8	- 1,7	1,25	0,0	- 1,9	- 1,8	- 1,7	1,26	0,0	0,0	0,0	0,0	1,27	0,0	0,0	0,0	0,0
Machines et autres équipements	1,27	0,0	- 5,2	- 5,1	- 5,1	1,27	0,0	- 5,3	- 5,2	- 5,1	1,22	0,0	0,0	0,0	0,0	1,22	0,0	0,0	0,0	0,0
Industrie chimique	1,35	0,0	- 1,1	- 1,1	- 1,1	1,35	0,0	- 1,1	- 1,1	- 1,1	1,34	0,0	0,0	0,0	0,0	1,34	0,0	0,0	0,0	0,0
Automobile et équipements de transport	1,19	0,0	- 6,0	- 5,8	- 5,7	1,19	0,0	- 6,0	- 5,8	- 5,7	1,14	0,0	0,0	0,0	0,0	1,15	0,0	0,0	0,0	0,0
Textile	1,17	0,0	- 0,2	- 0,2	- 0,2	1,17	0,0	- 0,3	- 0,3	- 0,3	1,17	0,0	0,0	0,0	0,0	1,17	0,0	0,0	0,0	0,0
Habillement	1,09	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1	1,09	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1	1,09	0,0	0,0	0,0	0,0	1,09	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits organiques fossiles (et dérivés)	1,24	0,0	- 1,0	- 1,0	- 1,0	1,24	0,0	0,4	0,4	0,4	1,39	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,1	1,25	0,0	- 0,0	0,0	0,0
Electronique	1,22	0,0	- 1,5	- 1,5	- 1,5	1,22	0,0	- 1,6	- 1,5	- 1,5	1,20	0,0	0,0	0,0	0,0	1,21	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres industries	1,23	0,0	- 2,8	- 2,8	- 2,7	1,23	0,0	- 2,8	- 2,7	- 2,7	1,24	0,0	0,0	0,0	0,0	1,23	0,0	0,0	0,0	0,0
Matières premières minérales et bois	1,26	0,0	- 3,4	- 3,4	- 3,4	1,26	0,0	- 3,5	- 3,5	- 3,5	1,27	0,0	0,0	0,0	0,0	1,30	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance, services financiers et commerciaux	1,40	0,0	- 9,8	- 9,4	- 9,2	1,40	0,0	- 9,9	- 9,5	- 9,2	1,33	0,0	0,1	0,1	0,1	1,35	0,0	0,2	0,1	0,1
Loisirs	1,33	0,0	- 1,9	- 1,8	- 1,8	1,33	0,0	- 1,9	- 1,9	- 1,8	1,31	0,0	0,0	0,0	0,0	1,31	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres services	1,43	0,0	- 10,1	- 9,8	- 9,6	1,43	0,0	- 10,1	- 9,8	- 9,5	1,44	0,0	0,0	0,0	0,0	1,45	0,0	0,0	0,0	0,0

Lecture : tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence, sauf ceux des colonnes « Niveau initial », qui sont des niveaux exprimés en dizaines de milliards de dollars de 1997.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

Les accords d'association traduisent les objectifs de la Déclaration de Barcelone (novembre 1995) qui s'organisent en trois volets : renforcement du dialogue politique, instauration d'une zone de libre-échange sur une période de douze ans (permettant le retour à la symétrie des relations commerciales) doublée d'une coopération économique et financière renforcée, approfondissement du dialogue social, culturel et humain.

On s'intéresse dans ce qui suit au deuxième volet de ces accords. Les accords d'association succèdent aux accords commerciaux *asymétriques* conclus à la fin des années 1970, qui prévoyaient un accès préférentiel des pays méditerranéens au marché industriel européen sans réciprocité. Les nouveaux accords prévoient l'instauration progressive pour les produits industriels, dans un délai de douze ans, d'un régime de libre-échange *réciproque* pouvant être progressivement et partiellement étendu aux échanges de produits de l'agriculture et de la pêche. Enfin, en matière de services, chaque partie s'engage à respecter ses engagements GATS (accords multilatéraux sur les services) durant les cinq premières années de mise en œuvre des accords, des négociations devant s'enclencher alors pour définir une libéralisation plus poussée. La perspective générale est donc la création d'une vaste zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon de 2010.

À ce stade, force est de constater que les premières avancées résultant de la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen concernent presque exclusivement le retour à la symétrie du commerce des biens industriels au travers de l'ouverture par les pays méditerranéens de leur marché. La libéralisation des échanges en matière agricole est moins avancée et les questions relatives aux services doivent encore être précisées.

Deux scénarios d'ouverture bilatérale

On distingue deux scénarios d'ouverture, selon que les accords de libéralisation des échanges entre l'Union européenne et les pays méditerranéens se limitent à l'industrie ou qu'ils s'appliquent aussi à l'agriculture. Chacun d'entre eux exercera ses effets sur un état initial de l'économie des différents partenaires, qu'il est nécessaire au préalable de rappeler.

De forts contrastes de taille et de spécialisation

Les quatre zones contractantes considérées (Union européenne, pays accédants, Afrique du Nord et Turquie) diffèrent fortement tant par la taille que par les spécialisations. On peut donc s'attendre à un impact fortement asymétrique des accords. La forte différence de taille (l'UE est dix fois plus importante économiquement que les trois autres zones réunies) se retrouve dans les dépendances relatives des trois partenaires. Les liens entre pays méditerranéens et pays accédants sont faibles (1 % des exportations de l'autre).

Les relations globales (tous secteurs confondus) entre l'Union européenne et l'ensemble de la rive sud de la Méditerranée sont assez stables dans le temps. Ainsi, la part des exportations vers l'Union européenne dans le total des exportations des pays du Bassin méditerranéen oscille autour de 60 % pour le commerce total, tandis que la part de l'Union européenne dans les importations des pays du Bassin méditerranéen tend à s'amenuiser : elle passe de 60 % environ dans les années 1960 à 55 % dans les années 1990.

En revanche, les pays du Bassin méditerranéen ne représentent que 1,7 % du total des importations et 2,5 % du total des exportations de l'UE (commerce intra-européen inclus).

La stabilité globale des échanges recouvre des évolutions par produits plus accentuées, comme le montre l'évolution des avantages comparatifs (cf. graphique III) : le rôle des produits manufacturés dans les échanges et surtout dans les exportations s'accroît considérablement dans tous les pays de la zone, à l'exception des pays pétroliers (Algérie, Égypte). La Turquie, le Maroc et la Tunisie, ont surtout notoirement développé leurs exportations de textile (cf. tableau 9).

Les exportations des pays méditerranéens vers l'UE comportent principalement des produits des filières du textile et de l'habillement, ainsi que des secteurs de l'énergie et des services (banque, assurance et services aux entreprises, transport). Parmi les produits agricoles, seules deux branches font l'objet d'échanges non négligeables : les fruits et légumes et les autres produits agro-alimentaires. Les exportations des pays accédants à destination des pays méditerranéens, quoique faibles, sont plus diversifiées et

recouvrent la plupart des secteurs industriels. Les exportations européennes vers les pays méditerranéens recouvrent surtout des produits industriels, plus particulièrement dans les secteurs machinerie, autres industries, chimie et moyens de transport. Les exportations de produits agricole sont faibles.

Les barrières tarifaires de l'UE concernent surtout l'agriculture, celles des pays méditerranéens concernent aussi l'industrie

Les barrières imposées par l'UE aux produits agricoles et agro-alimentaires en provenance des pays méditerranéens sont ponctuellement très supérieures à celles auxquelles font face les pays accédants : lait-sucre (102 % et 73 % pour les produits en provenance d'Afrique du Nord et

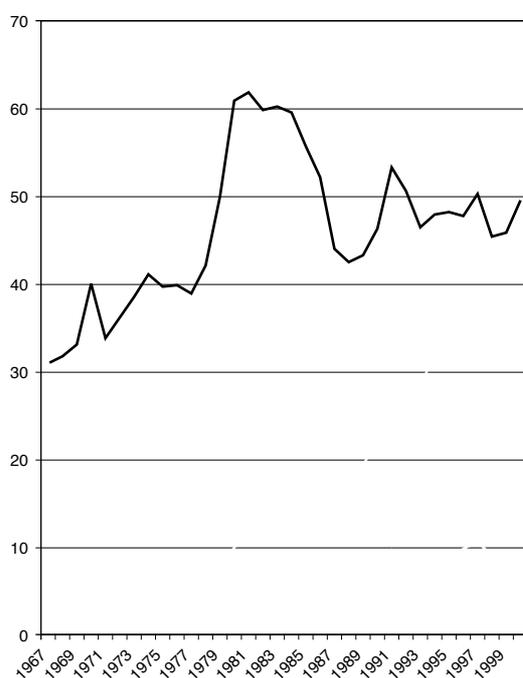
de Turquie respectivement), autres produits agricoles (6 % et 17 %) (cf. tableau 10) (10). En revanche, elles étaient déjà nulles dans l'industrie en 2001 et sont plus faibles dans le secteur des viandes (3 % et 16 % contre 44 %). Dans l'autre sens les barrières mises en place par les pays méditerranéens concernent tous les secteurs : les produits agricoles (avec des protections comprises entre 23 % et 98 %), mais aussi les produits industriels qui font face à des barrières variant de 9 % à 35 %. En revanche, la Turquie ne protège que son agriculture.

Deux scénarios de libéralisation des échanges, dont les services sont exclus

Les deux scénarios retenus (le premier limité à l'industrie, le second étendu à l'agriculture) n'envisagent pas la libéralisation des services, dans la mesure où les données disponibles sont trop imprécises. Les scénarios sont définis au niveau des lignes tarifaires, une approche rendue possible par l'utilisation de la base de données MAcMaps (cf. encadré 2), et dont l'intérêt a été souligné par Fontagné *et al.* (2002). Ils représentent par ailleurs une exploration des possibilités de libéralisation.

Graphique III
Principaux avantages comparatifs des pays du Bassin méditerranéen

En %



Lecture : Les avantages comparatifs se calculent sur la base des soldes commerciaux sectoriels corrigés des déséquilibres de la balance des paiements (et rapporté au PIB de la zone étudiée), de telle sorte que le total des excédents égale celui des déficits. Ils révèlent la spécialisation des économies. Ils s'expriment en millièmes de PIB.

Ici, l'ensemble des pays méditerranéen est composé de pays pétroliers d'une part et de pays qui s'industrialisent d'autre part ceci se reflète dans la composition des avantages comparatifs de la zone. Le phénomène nouveau est l'émergence rapide d'un avantage pour le textile et l'habillement.

Source : CHELEM (2001), Cepii.

10. Les barrières définies ici sont les taux effectivement appliqués. Leur comparaison ne saurait indiquer un ordre relatif dans les échelles de préférence (les spécialisations des pays partenaires doivent être prises en compte pour mesurer l'impact effectif de ces barrières).

Tableau 9
Part des produits manufacturés (et du textile-habillement) dans les exportations des pays du Bassin méditerranéen

En %

	Produits manufacturés			
	Ensemble		Textile-habillement	
	1967	1999	1967	1999
Turquie	7,6	78,2	1,3	36,9
Israël	35,9	61,7	8,9	4,6
Algérie (1)			2,0	0,1
Maroc	10,3	65,5	3,5	35,4
Tunisie	24,3	81,4	3,7	52,0
Égypte (1)	22,0	38,8	17,4 (2)	20,3

1. L'énergie, principal poste d'exportation en 1999, représente 94 % des exportations de l'Algérie et 42 % de celles de l'Égypte.

2. La part du textile baisse de 17,4 à 4 % dans les années 80 et remonte à plus de 20 % en fin de période.

Source : base de données CHELEM, Cepii, 2002.

Le premier scénario décrit l'établissement du libre-échange bilatéral entre l'UE et les pays d'Afrique du Nord pour les produits industriels. Du côté européen, le marché communautaire était déjà intégralement ouvert aux exportations des produits industriels en provenance des pays d'Afrique du Nord. Il n'y a donc pas de choc commercial de ce côté. En revanche, du côté maghrébin, les accords d'association prévoient la complète disparition sur douze ans des tarifs appliqués aux importations de produits industriels européens. Le démantèlement prévu par les accords se fait de manière linéaire, mais à des vitesses différentes selon les secteurs, à partir de la date initiale, la différenciation s'effectuant selon trois catégories de produits : une première catégorie (catégorie A) concerne les produits dont les droits de douane sont inférieurs à 10 %. Pour ceux-ci le démantèlement est très rapide (en trois ans). La seconde catégorie (B) concerne les produits dont les droits de douane sont compris entre 10 % et 30 %. Pour ceux-ci, la durée du démantèlement est plus importante (en sept ans). La troisième catégorie (C) concerne les produits dont les droits de douane sont supérieurs à 30 %. Pour ceux-ci, le démantèlement est le plus long (en douze ans).

Une fois le classement des produits réalisé on leur applique les réductions prévues puis on agrège de nouveau les résultats dans la nomen-

clature sectorielle du modèle afin d'obtenir les protections sectorielles moyennes.

Les concessions tarifaires qu'accordent les pays d'Afrique du Nord à l'Europe des Quinze devront aussi être accordées aux pays accédants à partir de 2004. On a supposé que les mêmes concessions étaient accordées à la Turquie ; cette hypothèse est assez forte, car à ce jour, l'Égypte, l'Algérie et le Maroc n'ont toujours pas accepté d'engager des négociations en ce sens.

Le second scénario instaure le libre-échange bilatéral UE-pays méditerranéens pour les produits industriels et les produits agricoles sans exception. Dès lors, on inclut la Turquie pour les produits agricoles.

En plus des produits industriels (processus identique à celui du scénario 1), la libéralisation des échanges porte sur les produits agricoles. Dans ce secteur, on a supposé un démantèlement total des barrières tarifaires selon un scénario linéaire entre 2001 et 2003, à l'exception d'une liste de produits détaillée dans l'annexe, pour laquelle les hypothèses stipulent que la libéralisation commence en 2003 et s'effectue au rythme de 10 % par an jusqu'à l'extinction des droits de douane.

Le tableau 11 fournit les niveaux de protection bilatérale Union européenne-Pays d'Afrique du

Tableau 10
Niveau de protection en 2001 entre l'Union européenne à 15 et les zones étudiées

En %

	Tarifs appliqués par l'Union européenne sur les produits			Tarifs appliqués sur les produits de l'Union européenne par		
	des pays accédants	d'Afrique du Nord	de la Turquie	les pays accédants	l'Afrique du Nord	la Turquie
Céréales	19	33	10	33	37	26
Viandes	29	3	3	35	88	91
Produits laitiers et sucre	66	102	73	49	61	86
Fruits et légumes	4	7	1	17	98	47
Autres secteurs agricoles	1	6	17	15	23	13
Secteur agro-alimentaire	12	5	4	41	40	23
Machines et autres équipements	0	0	-	1	15	-
Industrie chimique	0	0	0	2	19	0
Automobile et équipements de transport	-	0	-	3	30	-
Textile	0	2	0	2	32	0
Habillement	-	0	-	3	35	-
Produits organiques fossiles (et dérivés)	0	1	-	2	9	-
Électronique	-	0	-	1	9	-
Autre industrie	0	0	-	2	27	-
Matière première minérale et bois	0	0	-	1	16	0

Lecture se reporter au tableau 5.

Source : calcul des auteurs à partir de MACMaps, CCI et Cepii.

Tableau 11
Évolution des protections bilatérales Union européenne-pays méditerranéens, équivalent tarifaire (en %), dans les deux scénarios

A - Scénario 1

En %

	Évolution du niveau de protection									
	Appliqué par l'UE sur les pays d'Afrique du Nord					Appliqué par les pays d'Afrique du Nord sur l'UE				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Céréales	33,4	33,4	33,4	33,4	33,4	37,1	37,1	37,1	37,1	37,1
Viandes	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	88,3	88,3	88,3	88,3	88,3
Produits laitiers et sucre	101,8	101,8	101,8	101,8	101,8	61,0	61,0	61,0	61,0	61,0
Fruits et légumes	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	97,9	97,9	97,9	97,9	97,9
Autres secteurs agricoles	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	23,4	23,4	23,4	23,4	23,4
Secteur agro-alimentaire	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	40,1	40,1	40,1	40,1	40,1
Machines et autres équipements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	13,1	6,3	1,3	0,0
Industrie chimique	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	19,3	17,0	8,4	1,8	0,0
Automobile et équipements de transport	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	29,7	26,6	14,5	3,4	0,0
Textile	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	31,7	28,7	16,9	4,5	0,0
Habillement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34,9	31,5	17,9	4,5	0,0
Produits organiques fossiles (et dérivés)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	8,6	6,8	2,1	0,4	0,0
Électronique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,1	7,6	2,4	0,1	0,0
Autres industries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,8	23,9	12,5	2,8	0,0
Matières premières minérales et bois	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	16,2	14,1	6,3	1,1	0,0

B - Scénario 2

En %

	Évolution du niveau de protection									
	Appliqué par l'UE sur les pays d'Afrique du Nord					Appliqué par les pays d'Afrique du Nord sur l'UE				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Céréales	33,4	27,4	10,8	3,1	0,0	37,1	29,4	9,9	2,8	0,0
Viandes	2,6	2,0	0,6	0,2	0,0	88,3	71,4	26,2	7,5	0,0
Produits laitiers et sucre	101,8	91,6	49,9	14,2	0,0	61,0	54,9	29,8	8,5	0,0
Fruits et légumes	6,8	5,8	2,5	0,7	0,0	97,9	78,6	28,0	8,0	0,0
Autres secteurs agricoles	6,2	5,5	2,8	0,8	0,0	23,4	19,2	7,7	2,2	0,0
Secteur agro-alimentaire	4,9	3,4	0,3	0,1	0,0	40,1	27,2	1,0	0,3	0,0
Machines et autres équipements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	13,1	6,3	1,3	0,0
Industrie chimique	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	19,3	17,0	8,4	1,8	0,0
Automobile et équipements de transport	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	29,7	26,6	14,5	3,4	0,0
Textile	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	31,7	28,7	16,9	4,5	0,0
Habillement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34,9	31,5	17,9	4,5	0,0
Produits organiques fossiles (et dérivés)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	8,6	6,8	2,1	0,4	0,0
Électronique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,1	7,6	2,4	0,1	0,0
Autres industries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,8	23,9	12,5	2,8	0,0
Matières premières minérales et bois	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	16,2	14,1	6,3	1,1	0,0

Source : calcul des auteurs à partir de MACMaps, CCI et Cepii.

Nord, calculés avec MACMaps dans les deux scénarios. Le premier scénario correspond aux accords d'association déjà signés par l'Union européenne avec chacun des pays d'Afrique du Nord. De ce fait, sa mise en œuvre peut être considérée comme acquise (sauf si les négociations échouaient avec les pays qui n'ont pas, jusqu'ici, conclu un accord d'association). Le deuxième scénario prend en compte toutes les dispositions du premier. Il y ajoute la libéralisation des échanges concernant les secteurs agricoles, sans aucune exception, et ce à la fois pour les pays d'Afrique du Nord et pour la Turquie.

Ces deux scénarios de libéralisation commerciale bilatérale s'inscrivent dans le même contexte international : la poursuite du processus d'élargissement de l'Union européenne. La mise en place de l'accord sur le textile et les vêtements programmée pour le 1^{er} janvier 2005, quoique importante pour les différents partenaires, n'est pas prise en compte ici : pour une étude détaillée de son impact probable, on se reportera à Fouquin *et al.* (2002).

Scénario 1 : démantèlement des barrières douanières dans l'industrie

Les simulations relatives aux accords d'association sont exprimées en pourcentage d'écart par rapport au scénario d'élargissement (compte non tenu des accords d'association) plus haut détaillé.

Les accords Euromed engendrent une ouverture supplémentaire du marché des pays d'Afrique du Nord aux produits de l'Europe et de la Turquie à partir de 2001 puis à ceux des pays accédants à partir de 2004. Une telle ouverture a déjà été accordée par l'Europe, la Turquie et les pays accédants, aux produits d'Afrique du Nord. L'asymétrie de l'accord influence fortement les résultats. La hausse de la demande de produits européens (UE à 25) et turcs par les pays d'Afrique du Nord n'est pas compensée par une baisse de la demande interne : compte tenu de l'hypothèse de stabilité de la balance des capitaux, l'accord se traduit par une appréciation réelle de 0,3 % pour l'Union européenne, de 0,6 % pour la Turquie et de 0,1 % pour les nouveaux accédants (cf. tableau 12). Symétriquement le taux de change effectif réel des pays d'Afrique du Nord se déprécie de 3,2 %.

Union européenne : les exportations d'Afrique du Nord évincent celles des autres pays en développement

Les exportations et les importations de l'Union européenne s'accroissent de 0,5 % au terme des 15 années de simulation. Ces évolutions recouvrent une progression de 33 % des exportations européennes vers les Pays d'Afrique du Nord et de 17 % seulement des importations européennes en provenance des Pays d'Afrique du Nord. Cette asymétrie est la conséquence directe de l'asymétrie des accords signés.

La progression du commerce avec les régions tierces est influencée par l'appréciation réelle de l'Union européenne. En effet, cette dernière réduit la compétitivité de l'Europe vis-à-vis des partenaires extérieurs non concernés par l'accord si bien que les exportations européennes sont réduites de 0,5 % environ vers les marchés tiers. La baisse de la compétitivité et la légère accélération de la croissance se traduisent au contraire par une progression de 0,4 % des importations en provenance du reste des pays développés, alors que les pays en développement hors Afrique du Nord perdent des parts de marché. Cette divergence entre pays du Nord et du Sud provient de la spécialisation commerciale des pays du Nord dans les produits industriels, dont les prix augmentent en Europe en conséquence des accords envisagés dans ce scénario. Par ailleurs le modèle MIRAGE prend en compte le fait que les biens d'Afrique du Nord se substituent plus facilement aux biens produits par les autres régions en développement qu'aux biens des régions industrialisées. La croissance des exportations d'Afrique du Nord se fait donc au détriment des exportations des autres régions en développement, par un effet d'éviction ordinaire.

Les pays accédants consolident leur position sur le marché européen

Le commerce des pays accédants s'accroît légèrement (0,3 % pour les exportations et les importations) par rapport au scénario de l'élargissement. Les pays accédants, qu'on suppose partie intégrante de l'UE à partir de 2005 (en réalité il s'agit du premier mai 2004), alignent à ce titre leurs barrières sur celles de l'Europe et bénéficient de l'accord de libre-échange avec les pays d'Afrique du Nord. Aussi les effets de l'accord sont-ils parallèles à ceux qui affectent l'Union européenne. On attend notamment un

accroissement de 32 % de leurs exportations vers les pays d'Afrique du Nord et de 13 % de leurs importations en provenance de cette région. L'accord affecte peu le commerce entre

les pays accédants et l'Union européenne, car les pays accédants et les pays d'Afrique du Nord sont supposés produire des biens de qualités différentes, du fait de l'écart de développement. Le

Tableau 12
Accords euro-méditerranéens, principaux résultats du scénario 1

A - Variables macroéconomiques

En %

	Union européenne				Pays accédants				Afrique du Nord				Turquie			
	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	t + 1	t + 5	t + 10	T + 14	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Bien-être	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,1	-0,7	-1,4	-1,7	0,1	0,1	0,3	0,3
PIB en volume	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,1	-0,6	-1,2	-1,5	0,0	0,1	0,2	0,3
Termes de l'échange	0,0	0,1	0,2	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,3	-1,6	-2,8	-3,2	0,1	0,3	0,5	0,6
Taux de change effectif réel	0,0	0,1	0,2	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,4	-1,8	-3,0	-3,2	0,1	0,3	0,5	0,6
Rémunération réelle du travail non qualifié	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,8	1,4	1,6	0,0	0,1	0,2	0,3
Rémunération réelle du travail qualifié	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,8	1,4	1,5	0,0	0,1	0,2	0,3
Rémunération réelle moyenne du capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,7	1,3	1,5	0,0	0,1	0,2	0,2
Rém. réelle moyenne des ress. naturelles	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,1	-0,2	-0,2	0,6	3,0	5,7	6,6	0,1	0,0	-0,1	-0,3
Rémunération réelle de la terre	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,7	1,2	1,4	0,0	0,0	0,1	0,1
Exportations (en volume)	0,0	0,2	0,4	0,5	-0,0	0,1	0,2	0,3	1,0	5,4	11,2	13,9	0,4	0,7	1,3	1,6
Importations (en volume)	0,1	0,3	0,5	0,5	-0,0	0,1	0,2	0,3	0,9	4,9	10,2	12,6	0,3	0,6	1,0	1,3
Recettes douanières (en points de PIB)	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-1,4	-2,6	-3,0	-0,0	0,0	0,0	0,0

B - Exportations

En %

Exportations vers	Union européenne					Pays accédants					Afrique du Nord					Turquie				
	Ni-veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni-veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni-veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni-veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Union europ.						6,27	0,0	0,1	0,2	0,2	3,33	1,1	6,1	13,3	17,0	2,05	-0,4	-1,4	-2,8	-3,5
Pays accédants	8,71	-0,0	0,0	0,1	0,2						0,06	0,9	5,4	10,6	12,6	0,10	-0,4	-1,0	-1,8	-1,8
Afr. du Nord	2,91	3,1	15,9	28,8	33,4	0,08	-3,5	14,2	26,7	31,9						0,13	29,4	72,2	137,6	167,7
Turquie	2,74	0,2	0,3	0,7	0,9	0,06	0,2	0,4	0,8	1,0	0,20	2,8	5,5	9,2	11,1					
Roum. et Bul.	0,88	-0,1	-0,3	-0,5	-0,5	0,09	-0,0	-0,3	-0,4	-0,5	0,03	0,6	3,4	6,4	7,4	0,05	-0,4	-1,1	-2,0	-2,2
Reste des pays développés.	53,27	-0,0	-0,2	-0,3	-0,3	1,91	-0,0	-0,1	-0,2	-0,3	1,16	0,8	4,4	8,6	10,3	0,90	-0,4	-0,9	-1,6	-1,8
Asie en développement	12,53	-0,1	-0,3	-0,5	-0,6	0,32	-0,0	-0,2	-0,4	-0,5	0,23	0,8	3,7	6,4	7,0	0,21	-0,4	-0,9	-1,7	-2,1
Reste des pays en développ.	22,17	-0,1	-0,3	-0,4	-0,5	1,61	-0,0	-0,2	-0,4	-0,4	0,41	0,8	4,0	7,3	8,3	0,77	-0,4	-1,0	-1,8	-2,0

faible volume des échanges entre les pays accédants et les pays d'Afrique du Nord (comparé à celui des échanges euro-maghrébins) explique la faible appréciation réelle que subissent les pays accédants à la suite de l'accord (0,08 % pour les pays accédants contre 0,26 % pour l'Europe à 15). L'évolution contrastée des taux de change consolide la position commerciale des pays accédants sur le marché européen. Les importations montrent le même phénomène de détournement de commerce au profit des pays d'Afrique du Nord que dans le cas du marché européen : l'augmentation de la part de marché des pays maghrébins est réalisée au détriment des autres pays en développement.

L'Afrique du Nord intensifie ses importations d'Europe et surtout de Turquie

Les pays d'Afrique du Nord, qui ouvrent leur marché, enregistrent un accroissement de 14 % de leurs exportations et de 13 % de leurs importations. Le caractère asymétrique des accords a pour corollaire une détérioration de leur balance commerciale avec l'Europe élargie.

L'accord signé avec l'Europe des Quinze induit, dans le cadre de l'élargissement et de l'union douanière euro-turque, une ouverture unilatérale des pays d'Afrique du Nord vis-à-vis des

pays accédants et de la Turquie. Ceci a pour effet une intensification des échanges entre les trois blocs. Ainsi, les importations des pays maghrébins en provenance de l'Europe élargie augmentent de 33 % environ. Surtout, les importations en provenance de la Turquie sont multipliées par près de 2,7. La Turquie profite donc plus que les autres zones de l'accès préférentiel que leur accordent désormais les pays d'Afrique du Nord, car ils consomment des biens de qualité similaire aux produits turcs.

La dépréciation réelle des pays d'Afrique du Nord leur permet d'accroître leurs exportations vers toutes les zones, de façon assez homogène (l'accroissement des exportations varie de + 7 % à + 17 % selon la zone).

Une appréciation réelle de l'économie turque

Comme l'Afrique du Nord et l'Europe, la Turquie accroît ses échanges en raison de l'hypothèse que l'union douanière euro-turque s'applique aux pays d'Afrique du Nord. La dissymétrie du scénario conduit à une appréciation réelle de l'économie turque, qui implique une réduction de la part de marché turque sur les marchés autres que maghrébins et une augmentation des importations en provenance de tous les pays.

Tableau 12 (suite)
Accords euro-méditerranéens, principaux résultats du scénario 1

C - Importations

En %

Importations en provenance de :	Union européenne					Pays accédants					Afrique du Nord					Turquie				
	Niveau initial	t 1	t 5	t 10	t 14	Niveau initial	t 1	t 5	t 10	t 14	Niveau initial	t 1	t 5	t 10	t 14	Niveau initial	t 1	t 5	t 10	t 14
Union europ.						8,71	-0,0	0,0	0,1	0,2	2,91	3,1	15,9	28,8	33,4	2,74	0,2	0,3	0,7	0,9
Pays accédants	6,27	0,0	0,1	0,2	0,2						0,08	-3,5	14,2	26,7	31,9	0,06	0,2	0,4	0,8	1,0
Afr. du Nord	3,33	1,1	6,1	13,3	17,0	0,06	0,9	5,4	10,6	12,6						0,20	2,8	5,5	9,2	11,1
Turquie	2,05	-0,4	-1,4	-2,8	-3,5	0,10	-0,4	-1,0	-1,8	-1,8	0,13	29,4	72,2	137,6	167,7					
Roum. et Bul.	0,83	0,0	-0,1	-0,3	-0,5	0,05	0,1	0,3	0,5	0,7	0,05	-2,7	-9,7	-15,1	-16,1	0,09	0,2	0,5	1,1	1,4
Reste des pays développés.	52,91	0,0	0,2	0,4	0,4	2,06	0,0	0,2	0,4	0,5	1,54	-2,8	-12,9	-20,3	-22,0	1,26	0,2	0,5	1,0	1,3
Asie en développement	14,47	-0,0	-0,1	-0,3	-0,4	0,53	0,0	0,1	0,2	0,2	0,32	-3,2	-12,5	-21,5	-24,1	0,24	0,1	0,5	1,3	1,7
Reste des pays en développ.	18,40	-0,0	-0,1	-0,3	-0,3	1,80	0,0	0,1	0,2	0,2	0,63	-1,7	-6,3	-10,2	-11,1	0,79	0,3	0,3	0,6	0,9

Lecture : tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence, sauf ceux des colonnes « Niveau initial », qui sont des niveaux exprimés en dizaines de milliards de dollars de 1997. La référence correspond à la simulation de l'élargissement de l'Union européenne dont les conséquences sont décrites dans la première partie. - 0,0 signifie que le chiffre est compris entre - 0,001 et - 0,049999.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

Les exportations européennes augmentent dans l'industrie, mais reculent dans l'agriculture et les services

Au niveau sectoriel, l'évolution des exportations de l'Union européenne vers les pays d'Afrique du Nord est marquée par deux faits : une diminution des exportations dans tous les secteurs agricoles et de services et une augmentation des exportations dans les secteurs industriels.

Ces deux faits s'expliquent par la nature même du démantèlement proposé dans ce scénario. En effet, seuls les secteurs industriels profitent du démantèlement douanier. C'est pourquoi on assiste à un accroissement relativement important des exportations européennes dans ces secteurs : + 88 % dans le secteur des automobiles et des équipements de transport et + 99 % dans le secteur de l'habillement par exemple (cf. tableau 13). Dans les secteurs agricoles et de services, on assiste au contraire à une légère baisse des exportations. C'est le résultat de l'appréciation réelle de l'Europe par rapport aux pays d'Afrique du Nord, qui engendre, en l'absence de démantèlement douanier, une perte de compétitivité pour les producteurs européens.

Pour les pays d'Afrique du Nord, les exportations vers l'Union européenne et les pays accédants augmentent dans tous les secteurs en raison de la dépréciation réelle des économies nord-africaines. L'accroissement des exportations reste cependant relativement modéré en dehors de l'habillement (+ 89 % environ), du textile et des automobiles et équipements de transport (+ 62 % et + 51 % respectivement).

Les relations entre la Turquie et les pays d'Afrique du Nord sont celles qui enregistrent les mouvements les plus importants. Les exportations de la Turquie vers l'Afrique du Nord sont multipliées par plus de 2 dans la plupart des secteurs industriels. D'un autre côté, les secteurs agricoles, non concernés par les accords, subissent l'appréciation réelle de l'économie turque et voient ainsi leur part de marché baisser en Afrique du Nord.

Les producteurs maghrébins profitent à la fois de la dépréciation réelle que subit leur économie et de la sortie de la phase transitoire vers l'application par la Turquie du tarif extérieur commun. L'appartenance des pays d'Afrique du Nord et de la Turquie à un même groupe de qualité, fait que les consommateurs turcs réagissent fortement à la baisse des prix des produits maghrébins, ce qui entraîne des variations importantes des exportations d'Afrique du Nord vers la Turquie. Les

exportations totales de l'Afrique du Nord évoluent pourtant assez peu car l'essentiel des exportations concerne les hydrocarbures soumis à la contrainte de disponibilité en ressources naturelles.

Des effets macro-économiques peu sensibles

Si les effets sur les échanges s'avèrent significatifs, les effets macro-économiques sont nettement plus limités, ce qui est naturel compte tenu de la faiblesse des échanges en jeu.

Dans le cas de l'Union européenne, l'effet sur les exportations est positif en dépit d'une appréciation réelle du taux de change effectif. En revanche, le bien-être et le PIB réel sont presque sans changement (+ 0,07 %).

La dissymétrie de l'accord entraîne pour l'Afrique du Nord une détérioration marquée des taux de change. Conjuguée à la diminution des recettes douanières, cet effet a pour conséquence une perte de croissance de 1,7 % du PIB.

L'évolution des comptes des pays accédants est similaire à celle de l'Union européenne, avec des gains en terme de PIB et de bien-être du même ordre que ceux réalisés par l'Europe des Quinze.

La Turquie est la seule région à enregistrer des gains significatifs (gains de bien-être de 0,31 %). Ses gains compensent même les pertes que va subir l'économie turque du fait de l'élargissement de l'Union européenne.

L'une des conclusions de l'exercice est que les régions en développement sont susceptibles de subir des pertes quand les accords de libre-échange contractés sont asymétriques.

Scénario 2 : l'extension du démantèlement à l'agroalimentaire

Le deuxième scénario intègre les produits agricoles dans les accords de libre-échange entre l'Europe et les pays méditerranéens (Afrique du Nord et Turquie). En ce qui concerne l'agroalimentaire, le dispositif est relativement symétrique entre les trois zones. La libéralisation se traduit bien sûr par un accroissement des

Tableau 13
Accords euro-méditerranéens, scénario 1, résultats sectoriels

En %

	Union européenne → Afrique du Nord					Afrique du Nord → Union européenne					Union européenne → Turquie					Turquie → Union européenne				
	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Céréales	0,075	-1	-2	-4	-5	0,009	1	3	6	6	0,012	0	0	0	0	0,025	-0	-1	-1	-2
Viandes	0,033	-1	-3	-5	-6	0,018	1	4	7	7	0,033	0	0	1	1	0,011	-0	-1	-1	-2
Produits laitiers et sucre	0,063	-1	-3	-5	-5	0,005	1	4	7	7	0,006	0	0	1	1	0,001	-0	-1	-2	-2
Fruits et légumes	0,015	-1	-3	-5	-5	0,060	1	3	4	5	0,001	0	0	1	1	0,111	-0	-1	-1	-1
Autres secteurs agricoles	0,043	-1	-3	-4	-4	0,040	1	7	14	17	0,028	0	-0	0	0	0,013	-0	-1	-1	-2
Secteur agro-alimen- taire	0,102	-1	-4	-6	-7	0,055	1	6	11	13	0,039	0	0	1	1	0,046	-0	-1	-2	-3
Machines et autres équipements	0,694	3	14	23	26	0,068	2	9	13	12	0,741	0	0	0	0	0,093	-1	-1	-1	-2
Industrie chimique	0,350	3	14	24	28	0,121	1	6	9	10	0,411	0	0	0	1	0,056	-0	-1	-1	-1
Automobile et équi- pements de transport	0,245	8	40	75	88	0,014	6	29	51	51	0,346	0	0	1	1	0,039	-1	-2	-2	-2
Textile	0,271	4	21	45	57	0,117	4	20	47	62	0,130	0	1	2	3	0,337	-1	-2	-4	-4
Habillement	0,077	8	43	85	99	0,427	4	25	64	89	0,025	0	1	1	1	0,316	-1	-4	-7	-8
Produits organiques fossiles (et dérivés)	0,038	4	15	17	18	1,646	1	3	7	8	0,010	0	0	0	0	0,006	-1	-1	-3	-4
Électronique	0,096	3	13	17	17	0,043	2	10	19	21	0,178	0	0	0	0	0,048	-0	-0	-1	-2
Autres industries	0,347	5	27	53	62	0,103	2	9	13	13	0,242	0	0	1	1	0,106	-1	-1	-2	-2
Matières premières minérales et bois	0,137	4	19	30	32	0,073	2	7	11	11	0,185	0	0	1	1	0,074	-1	-1	-1	-2
Transports	0,061	-0	-2	-4	-5	0,205	1	3	6	6	0,036	0	0	1	1	0,257	-0	-1	-1	-1
Assurance, servi- ces financiers et commerciaux	0,146	-1	-3	-6	-7	0,136	1	5	10	11	0,082	0	0	1	1	0,192	-0	-1	-3	-3
Loisirs	0,020	-1	-4	-6	-7	0,005	1	6	10	11	0,171	0	0	0	1	0,177	-0	-1	-1	-2
Autres services	0,072	-1	-4	-6	-7	0,152	1	6	10	11	0,038	0	0	1	1	0,132	-0	-1	-2	-2

En %

	Pays accédants → Afrique du Nord					Afrique du Nord → Pays accédants					Pays accédants → Turquie					Turquie → Pays accédants				
	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Céréales	0,001	-0	-2	-4	-5	0,000	1	3	6	6	0,001	0	0	0	1	0,003	-0	-1	-1	-2
Viandes	0,001	-1	-3	-5	-6	0,000	1	4	7	7	0,000	0	0	1	1	0,000	-0	-1	-1	-2
Produits laitiers et sucre	0,010	-1	-3	-5	-5	0,000	1	4	7	8	0,000	0	0	1	1	0,000	-0	-1	-2	-2
Fruits et légumes	0,000	-1	-3	-5	-5	0,002	1	3	4	5	0,000	0	0	1	1	0,003	-0	-1	-1	-1
Autres secteurs agricoles	0,001	-1	-3	-4	-4	0,001	1	7	14	17	0,000	0	0	0	0	0,001	-0	-1	-1	-1
Secteur agro-alimen- taire	0,000	-1	-4	-6	-7	0,001	1	7	12	13	0,000	0	0	1	1	0,002	-0	-1	-2	-3
Machines et autres équipements	0,011	-4	15	26	29	0,000	2	9	13	13	0,012	0	0	1	1	0,004	-1	-1	-1	-2
Industrie chimique	0,005	-3	14	24	28	0,001	2	7	10	10	0,006	0	0	0	0	0,004	-0	-0	-1	-1
Automobile et équi- pements de transport	0,005	-9	46	89	104	0,000	6	30	52	53	0,008	0	0	1	1	0,006	-1	-1	-2	-2
Textile	0,001	-8	21	44	54	0,001	4	21	49	64	0,002	0	0	1	1	0,019	-0	-2	-3	-3
Habillement	0,001	-14	43	85	97	0,001	4	28	72	101	0,000	0	1	1	0	0,014	-1	-2	-3	-2
Produits organiques fossiles (et dérivés)	0,002	-3	14	17	17	0,018	1	4	8	10	0,001	0	-0	-0	-0	0,000	-1	-1	-2	-2
Électronique	0,000	-4	14	18	18	0,001	2	11	19	21	0,004	0	0	0	1	0,002	-0	-0	-1	-2
Autres industries	0,010	-6	28	53	62	0,001	2	9	13	13	0,005	0	0	1	1	0,005	-1	-1	-2	-2
Matières premières minérales et bois	0,012	-4	19	31	33	0,006	2	7	10	11	0,007	0	0	1	1	0,002	-1	-1	-1	-2
Transports	0,004	-0	-2	-4	-5	0,008	1	3	6	6	0,003	0	0	1	1	0,009	-0	-1	-1	-1
Assurance, servi- ces financiers et commerciaux	0,006	-1	-3	-6	-7	0,007	1	5	10	11	0,003	0	0	1	1	0,010	-0	-1	-3	-3
Loisirs	0,001	-1	-4	-6	-7	0,000	1	6	10	11	0,006	0	0	0	1	0,006	-0	-1	-1	-2
Autres services	0,004	-1	-4	-6	-7	0,009	1	6	10	11	0,003	0	0	1	1	0,008	-1	-1	-2	-2

flux commerciaux entre les zones contractantes, par rapport au scénario 1 (cf. tableau 14). En revanche, les déficits commerciaux vis-à-vis des pays tiers sont plus accentués que dans le scénario 1 en raison d'une augmentation plus marquée de l'appréciation réelle de l'UE (+ 0,4 % au lieu de + 0,3 %). Les résultats macroéconomiques du second scénario vont dans le même sens que ceux du premier, avec des effets sur le commerce plus importants.

Les pays d'Afrique du Nord sont également plus ouverts dans ce scénario. Cette ouverture induit un accroissement de 20 % des exportations et de 18 % des importations (soit 6 et 5 points supplémentaires par rapport au premier scénario). Ce surcroît d'augmentation des exportations concerne davantage les zones contractantes, mais il touche aussi les autres, ce qui s'explique par une dépréciation réelle plus élevée que dans le premier scénario.

En sens inverse l'augmentation des importations d'Afrique du Nord concerne exclusivement l'UE (+ 13 points supplémentaires par rapport au premier scénario), les pays accédants

(+ 20 points supplémentaires) et la Turquie (+ 28 points). Les importations en provenance de pays tiers accusent un recul notable, notamment celles en provenance de la zone « Reste des pays du Nord » (5 points de baisse supplémentaires) : joue, dans ce cas, l'effet d'éviction plus haut mentionné.

La Turquie consolide les gains enregistrés dans le premier scénario. Ses échanges augmentent davantage. Les exportations vers les marchés d'Afrique du Nord et de l'Europe élargie s'accroissent (alors que les exportations vers l'Europe élargie baissaient dans le premier scénario en l'absence d'amélioration des conditions d'accès au marché). Les importations sont également en progression, notamment celles en provenance de l'Europe des Quinze.

Les exportations de l'UE vers les pays d'Afrique du Nord augmentent dans tous les secteurs (sauf les services) (cf. tableau 15). Les augmentations enregistrées dans le premier scénario sont presque inchangées dans les secteurs industriels. Le fait nouveau est la progression spectaculaire des exportations agricoles et agro-ali-

Tableau 13 (suite)

Accords euro-méditerranéens, scénario 1, résultats sectoriels

En %

	Afrique du Nord → Turquie					Turquie → Afrique du Nord				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Céréales	0,000	- 8	- 5	- 2	- 2	0,001	- 11	- 13	- 16	- 16
Viandes	0,000	99	106	113	115	0,000	- 7	- 10	- 14	- 14
Produits laitiers et sucre	0,000	- 39	- 37	- 35	- 35	0,000	- 22	- 24	- 27	- 28
Fruits et légumes	0,000	124	130	136	137	0,010	7	4	1	1
Autres secteurs agricoles	0,002	- 11	- 5	1	4	0,004	- 4	- 8	- 11	- 12
Secteur agro-alimentaire	0,001	173	187	201	206	0,006	72	63	55	53
Machines et autres équipements	0,001	11	18	23	23	0,012	26	50	72	79
Industrie chimique	0,010	17	23	27	28	0,007	44	71	97	105
Automobile et équipements de transport	0,000	39	71	101	102	0,009	25	87	177	221
Textile	0,002	50	77	120	145	0,009	17	60	127	157
Habillement	0,000	210	285	420	504	0,012	54	182	360	406
Produits organiques fossiles (et dérivés)	0,162	- 1	1	5	7	0,001	18	38	42	42
Électronique	0,000	3	12	21	24	0,001	137	175	186	183
Autres industries	0,002	21	29	35	35	0,011	42	104	186	219
Matières premières minérales et bois	0,004	45	53	58	59	0,017	29	62	88	94
Transport	0,002	1	4	7	8	0,004	- 1	- 3	- 6	- 7
Assurance, services financiers et commerciaux	0,002	1	6	12	14	0,005	- 1	- 6	- 10	- 12
Loisirs	0,000	2	6	11	11	0,001	- 2	- 6	- 10	- 11
Autres services	0,002	2	7	12	13	0,001	- 2	- 6	- 10	- 11

Lecture: Tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence, sauf ceux des colonnes « Niveau initial », qui sont des niveaux exprimés en dizaines de milliards de dollars de 1997. La référence dans cette simulation correspond à la simulation de l'élargissement de l'Union européenne dont les conséquences sont décrites dans la première partie. - 0 signifie que le chiffre est compris entre - 0,001 et - 0,049999.

Source : Calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

Tableau 14
Accords euro-méditerranéens, principaux résultats du scénario 2

A - Variables macroéconomiques

En %

	Union européenne				Pays accédants				Afrique du Nord				Turquie			
	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Bien-être (1)	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	-0,2	-1,0	-1,4	0,1	0,3	0,4	0,4
PIB en volume	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	-0,3	-1,0	-1,3	0,1	0,2	0,3	0,3
Termes de l'échange	0,0	0,2	0,3	0,4	0,0	0,1	0,1	0,1	-0,5	-2,2	-3,5	-3,9	0,1	0,1	0,2	0,3
Taux de change effectif réel	0,1	0,2	0,4	0,4	0,0	0,1	0,1	0,1	-0,6	-2,6	-3,9	-4,1	0,1	0,1	0,2	0,3
Rémunération réelle du travail non qualifié	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	1,5	2,4	2,8	0,1	0,5	0,6	0,7
Rémunération réelle du travail qualifié	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,4	2,0	2,8	3,0	0,1	0,4	0,6	0,7
Rémunération réelle moyenne du capital	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,4	1,8	2,9	3,4	0,1	0,5	0,7	0,8
Rémunération réelle moyenne des ressources naturelles	0,0	0,2	0,3	0,4	-0,0	-0,2	-0,3	-0,3	1,0	5,0	8,2	9,2	-0,6	-2,1	-3,3	-3,8
Rémunération réelle de la terre	0,1	0,5	0,8	0,9	0,0	0,2	0,4	0,4	-0,1	-0,6	-0,3	-0,2	0,2	0,5	0,4	0,3
Exportations (en volume)	0,1	0,4	0,7	0,8	-0,0	0,2	0,3	0,4	1,6	8,6	16,2	19,9	0,7	2,2	3,3	4,0
Importations (en volume)	0,1	0,4	0,7	0,8	0,0	0,2	0,3	0,4	1,4	7,8	14,6	18,0	0,5	1,7	2,6	3,2
Recettes douanières (en points de PIB)	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,4	-2,1	-3,6	-4,1	-0,0	-0,2	-0,3	-0,4

(1) La notion de bien-être correspond à l'utilité de l'agent régional représentatif.

B - Importations (en valeur CAF)

En %

Importations en provenance de	Union européenne				Pays accédants				Afrique du Nord				Turquie							
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14					
Union européenne						8,71	-0,0	0,1	0,1	0,2	2,91	4,6	23,2	39,4	45,9	2,74	0,9	3,6	5,4	6,5
Pays accédants	6,27	0,1	0,1	0,2	0,3						0,08	-4,5	22,8	43,2	52,0	0,06	0,0	2,5	3,1	3,3
Afrique du Nord	3,33	1,8	10,1	19,8	25,1	0,06	1,3	9,2	16,1	18,9						0,20	3,1	7,3	11,6	13,8
Turquie	2,05	-0,2	-0,2	-1,1	-1,4	0,10	-0,4	1,5	1,3	1,6	0,13	35,1	98,9	165,8	196,0					
Roumanie et Bulgarie	0,83	-0,0	-0,2	-0,5	-0,8	0,05	0,1	0,3	0,6	0,8	0,05	-3,2	-11,7	-17,1	-18,0	0,09	0,1	0,1	0,3	0,4
Reste des pays développés	52,91	0,1	0,3	0,5	0,6	2,06	0,1	0,4	0,6	0,7	1,54	-3,9	-17,0	-25,4	-27,5	1,26	-0,3	-1,6	-1,8	-2,0
Asie en développement	14,47	-0,0	-0,2	-0,5	-0,7	0,53	0,0	0,1	0,1	0,1	0,32	-3,9	-15,2	-23,9	-26,3	0,24	0,0	0,2	0,7	0,9
Reste des pays en développement	18,40	-0,0	-0,3	-0,5	0,6	1,80	0,0	0,1	0,2	0,2	0,63	-2,3	-9,0	-13,2	-14,2	0,79	0,1	-0,4	-0,6	-0,6

C - Exportations (en valeur CAF)

En %

Exportations vers	Union européenne				Pays accédants				Afrique du Nord				Turquie							
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14					
Union européenne						6,27	0,1	0,1	0,2	0,3	3,33	1,8	10,1	19,8	25,1	2,05	-0,2	-0,2	-1,1	-1,4
Pays accédants	8,71	-0,0	0,1	0,1	0,2						0,06	1,3	9,2	16,1	18,9	0,10	-0,4	1,5	1,3	1,6
Afrique du Nord	2,91	4,6	23,2	39,4	45,9	0,08	-4,5	22,8	43,2	52,0						0,13	35,1	98,9	165,8	196,0
Turquie	2,74	0,9	3,6	5,4	6,5	0,06	0,0	2,5	3,1	3,3	0,20	3,1	7,3	11,6	13,8					
Roumanie et Bulgarie	0,88	-0,1	-0,4	-0,7	-0,9	0,09	-0,1	-0,4	-0,7	-0,8	0,03	0,9	4,9	8,3	9,3	0,05	-0,4	-0,8	-1,3	-1,2
Reste des pays développés	53,27	-0,1	-0,3	-0,5	-0,5	1,91	-0,0	-0,2	-0,4	-0,4	1,16	1,2	6,5	11,4	13,5	0,90	-0,3	-0,7	-0,9	-0,7
Asie en développement	12,53	-0,1	-0,5	-0,8	-0,9	0,32	-0,1	-0,4	-0,6	-0,8	0,23	1,1	5,4	8,2	8,7	0,21	-0,4	-0,8	-1,4	-1,6
Reste des pays en développement	22,17	-0,1	-0,4	-0,7	-0,8	1,61	-0,1	-0,4	-0,6	-0,7	0,41	1,2	5,8	9,5	10,5	0,77	-0,4	0,7	-0,9	-0,7

Lecture : tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence, sauf ceux des colonnes « Niveau initial », qui sont des niveaux exprimés en dizaines de milliards de dollars de 1997. La référence dans cette simulation correspond à la simulation de l'élargissement de l'Union européenne dont les conséquences sont décrites dans la première partie. - 0,0 signifie que le chiffre est compris entre - 0,001 et - 0,049999.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

mentaires à partir, il est vrai, de niveaux modestes. Les accroissements enregistrés vont de 89 % dans les céréales à 211 % pour la viande. Les exportations dans les secteurs de services baissent légèrement (la baisse ne dépasse pas 9 % dans ces secteurs), car ils sont les seuls à ne pas être assujettis à un démantèlement douanier. De ce fait, ils subissent l'appréciation réelle de l'Europe, sans contrepartie.

Les exportations des pays d'Afrique du Nord vers l'UE augmentent dans tous les secteurs. Par rapport au scénario précédent c'est dans les secteurs agricoles que les augmentations enregistrées sont très importantes, le cas le plus remarquable étant celui du secteur des produits laitiers et du sucre, pour lequel l'accroissement des exportations passe de + 7 % dans le premier scénario à + 750 % dans le second.

L'accroissement du commerce turc porte sur davantage de secteurs et de pays dans le deuxième scénario que dans le premier. Dans celui-ci, l'aug-

mentation des exportations de ce pays concernait essentiellement les secteurs industriels s'exerçant à destination des pays d'Afrique du Nord. Dans le second scénario, cette augmentation porte aussi bien sur les secteurs agricoles que sur les secteurs industriels, et elle s'observe aussi à destination de l'Europe élargie.

Au niveau macroéconomique, les résultats ne changent pas sensiblement par rapport au premier scénario. Les termes de l'échange d'Afrique du Nord se dégradent légèrement plus que dans le premier scénario : une libéralisation dans l'agriculture accentue le déséquilibre des accords. En ce qui concerne la Turquie, leur amélioration est plus modeste. Pourtant, l'érosion de bien-être subie par l'Afrique du Nord se réduit (de - 1,7 % à - 1,4 %) par rapport au premier scénario ; les gains de bien-être de la Turquie augmentant quant à eux de + 0,31 % à + 0,39 %. Les résultats pour l'Europe comme pour les pays accédants sont presque inchangés.

Tableau 15
Accords euro-méditerranéens, scénario 2, résultats sectoriels

En %

	Union européenne → Afrique du Nord					Afrique du Nord → Union européenne					Union européenne → Turquie					Turquie → Union européenne				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Céréales	0,075	13	57	79	89	0,009	15	76	118	137	0,012	16	64	69	71	0,025	7	25	27	27
Viandes	0,033	20	109	174	211	0,018	4	17	22	23	0,033	23	129	205	246	0,011	3	10	15	17
Produits laitiers et sucre	0,063	7	43	94	123	0,005	19	160	482	750	0,006	10	67	158	217	0,001	13	102	262	371
Fruits et légumes	0,015	16	85	133	160	0,060	4	15	22	23	0,001	18	78	97	105	0,111	0	1	1	1
Autres secteurs agricoles	0,043	7	29	42	49	0,040	4	21	37	44	0,028	8	28	30	31	0,013	5	26	45	54
Secteur agro-alimentaire	0,102	23	93	89	89	0,055	9	34	44	48	0,039	18	68	70	70	0,046	5	16	16	15
Machines et autres équipements	0,694	3	13	21	24	0,068	3	12	16	15	0,741	0	- 0	- 0	- 0	0,093	- 1	- 1	- 1	- 1
Industrie chimique	0,350	2	13	23	26	0,121	2	8	12	12	0,411	0	- 0	- 0	0	0,056	- 0	- 0	- 1	- 1
Automobile et équipements de transport	0,245	7	39	73	85	0,014	7	34	56	56	0,346	0	- 0	- 0	- 0	0,039	- 1	- 1	- 1	- 1
Textile	0,271	4	22	48	61	0,117	5	31	67	88	0,130	0	0	2	3	0,337	- 0	- 1	- 3	- 3
Habillement	0,077	7	39	79	91	0,427	5	36	85	118	0,025	0	- 0	- 1	- 2	0,316	- 1	- 3	- 6	- 6
Produits organiques fossiles (et dérivés)	0,038	4	14	16	16	1,646	1	5	9	10	0,010	0	- 0	- 0	- 0	0,006	- 1	- 1	- 3	- 3
Électronique	0,096	3	12	15	15	0,043	3	14	23	25	0,178	0	- 0	- 0	- 0	0,048	- 0	- 0	- 1	- 2
Autres industries	0,347	5	25	50	59	0,103	3	12	17	16	0,242	0	- 0	- 0	- 0	0,106	- 0	- 0	- 0	- 0
Matières premières minérales et bois	0,137	4	18	28	31	0,073	2	10	14	14	0,185	0	0	0	0	0,074	- 1	- 1	- 1	- 1
Transports	0,061	- 1	- 3	- 5	- 6	0,205	1	5	7	8	0,036	0	0	0	0	0,257	- 0	- 1	- 1	- 1
Assurance, services financiers et commerciaux	0,146	- 1	- 5	- 7	- 8	0,136	1	8	13	14	0,082	0	0	0	0	0,192	- 0	- 1	- 2	- 2
Loisirs	0,020	- 1	- 5	- 7	- 8	0,005	2	9	12	12	0,171	0	- 0	0	0	0,177	- 0	- 0	- 1	- 1
Autres services	0,072	- 1	- 5	- 8	- 9	0,152	2	9	13	13	0,038	0	- 0	0	0	0,132	- 0	- 1	- 1	- 2

Tableau 15 (suite)
Accords euro-méditerranéens, scénario 2, résultats sectoriels

En %

	Pays accédants → Afrique du Nord					Afrique du Nord → Pays accédants					Pays accédants → Turquie					Turquie → Pays accédants				
	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Ni- veau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Céréales	0,001	- 3	57	79	89	0,000	2	75	118	137	0,001	- 1	64	69	71	0,003	- 0	25	27	27
Viandes	0,001	- 10	109	174	211	0,000	2	17	23	24	0,000	- 9	130	205	246	0,000	2	10	16	17
Produits laitiers et sucre	0,010	- 4	43	94	123	0,000	2	166	516	818	0,000	- 4	67	158	216	0,000	- 0	106	280	404
Fruits et légumes	0,000	- 8	85	133	160	0,002	1	15	21	23	0,000	- 3	78	97	105	0,003	- 0	1	1	0
Autres secteurs agrico- les	0,001	- 3	29	42	49	0,001	2	21	38	45	0,000	- 2	28	30	31	0,001	0	27	46	55
Secteur agro-alimentaire	0,000	- 18	93	89	88	0,001	3	35	45	49	0,000	- 9	69	70	70	0,002	- 0	16	16	16
Machines et autres équi- pements	0,011	- 5	14	24	27	0,000	3	12	16	16	0,012	0	- 0	0	0	0,004	- 0	- 0	- 1	- 1
Industrie chimique	0,005	- 4	13	23	26	0,001	2	9	13	13	0,006	0	- 0	- 0	- 0	0,004	- 0	- 0	- 0	- 0
Automobile et équipe- ments de transport	0,005	- 9	45	86	101	0,000	7	35	58	58	0,008	0	0	0	0	0,006	- 1	- 1	- 1	- 1
Textile	0,001	- 8	21	46	58	0,001	5	32	69	91	0,002	0	0	1	1	0,019	- 0	- 1	- 1	- 1
Habillement	0,001	- 15	39	79	90	0,001	6	41	98	137	0,000	0	- 0	- 1	- 2	0,014	- 1	- 1	- 0	1
Produits organiques fos- siles (et dérivés)	0,002	- 3	13	15	16	0,018	1	6	10	12	0,001	0	- 0	- 1	- 1	0,000	- 0	- 1	- 1	- 2
Électronique	0,000	- 4	12	16	16	0,001	3	14	23	25	0,004	0	- 0	- 0	0	0,002	- 0	- 0	- 1	- 1
Autres industries	0,010	- 6	26	51	60	0,001	3	12	17	16	0,005	0	0	0	0	0,005	- 0	- 0	- 0	- 0
Matières premières minérales et bois	0,012	- 4	18	29	32	0,006	2	10	14	14	0,007	0	0	0	1	0,002	- 1	- 1	- 1	- 1
Transports	0,004	- 1	- 3	- 5	- 6	0,008	1	5	7	8	0,003	0	0	0	0	0,009	- 0	- 1	- 1	- 1
Assurance, services financiers et commer- ciaux	0,006	- 1	- 5	- 7	- 8	0,007	1	8	13	14	0,003	0	0	0	0	0,010	- 0	- 1	- 2	- 2
Loisirs	0,001	- 1	- 5	- 7	- 8	0,000	2	9	12	12	0,006	0	0	0	0	0,006	- 0	- 0	- 1	- 1
Autres services	0,004	- 1	- 5	- 8	- 9	0,009	2	9	13	13	0,003	0	0	0	0	0,008	- 0	- 1	- 1	- 2

En %

	Afrique du Nord → Turquie					Turquie → Afrique du Nord				
	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14	Niveau initial	t + 1	t + 5	t + 10	t + 14
Céréales	0,000	5	58	95	111	0,001	3	51	75	87
Viandes	0,000	100	109	109	107	0,000	25	207	393	509
Produits laitiers et sucre	0,000	- 28	56	256	427	0,000	- 14	35	119	173
Fruits et légumes	0,000	131	159	175	179	0,010	30	137	219	268
Autres secteurs agricoles	0,002	- 8	6	21	27	0,004	5	34	51	61
Secteur agro-alimentaire	0,001	192	247	272	281	0,006	141	407	388	382
Machines et autres équipements	0,001	12	22	26	26	0,012	25	48	69	76
Industrie chimique	0,010	18	25	29	29	0,007	44	69	94	103
Automobile et équipements de transport	0,000	40	77	107	106	0,009	24	84	173	217
Textile	0,002	52	92	150	185	0,009	17	59	127	160
Habillement	0,000	214	317	482	588	0,012	53	172	341	384
Produits organiques fossiles (et dérivés)	0,162	- 1	3	6	8	0,001	18	37	41	41
Électronique	0,000	4	16	25	27	0,001	137	169	180	178
Autres industries	0,002	22	33	38	37	0,011	41	100	182	216
Matières premières minérales et bois	0,004	45	57	62	62	0,017	29	60	86	92
Transports	0,002	1	5	8	9	0,004	- 1	- 4	- 7	- 8
Assurance, services financiers et commer- ciaux	0,002	2	9	14	16	0,005	- 2	- 7	- 11	- 13
Loisirs	0,000	2	9	12	13	0,001	- 2	- 7	- 10	- 11
Autres services	0,002	2	9	14	14	0,001	- 2	- 8	- 11	- 12

Lecture : tous les chiffres sont des variations exprimées en % par rapport au cas de référence, sauf ceux des colonnes « Niveau initial », qui sont des niveaux exprimés en dizaines de milliards de dollars de 1997. La référence dans cette simulation correspond à la simulation de l'élargissement de l'Union européenne dont les conséquences sont décrites dans la première partie. - 0 signifie que le chiffre est compris entre - 0,001 et - 0,049999.

Source : calcul des auteurs par simulation avec le modèle MIRAGE, développé par le Cepii avec la collaboration du CCI.

BIBLIOGRAPHIE

- Bchir M.-H. et Maurel M. (2002)**, « Impacts économiques et sociaux de l'élargissement pour l'Union Européenne et la France », *Rapport pour la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union Européenne* et document de travail du Cepii 2002-03, avril.
- Bchir M.-H., Decreux Y., Guérin J.-L. et Jean S. (2002)**, « MIRAGE, un modèle d'équilibre général calculable pour l'évaluation des politiques commerciales », *Économie internationale*, n° 89-90, pp. 109-135.
- Bchir M.-H., Fontagné L. et Zanghieri P. (2003)**, « The Impact of Enlargement on the Current Member States », document de travail du Cepii 2003-10, août.
- Bouët A., Fontagné L., Mimouni M. et Pichot X. (2002)**, « MAcMaps : une mesure bilatérale et désagrégée de l'accès au marché », *Économie internationale*, n° 89-90, pp. 39-64.
- Bouët A. (2000)**, « La mesure des protections commerciales nationales », document de travail du Cepii, n° 2000-14, octobre.
- Bouët A. et Dhont-Peltrault E. (2000)**, « How is Trade Protectionism to be Measured? », Lettre du Cepii, n° 195, novembre.
- Cortes O. et Jean S. (1996)**, « Pays émergents, emploi déficient ? », document de travail du Cepii, n° 96-05.
- Dimaranan B.V. et McDougall R.A. (2000)**, « GTAP 5: a Large Scale data base Construction Project », *GTAP Technical Paper*.
- Femise (2001)**, Rapport du Femise sur l'évolution de la structure des échanges commerciaux et des investissements entre l'Union Européenne et ses partenaires méditerranéens, Heba Handoussa et Jean-Louis Reiffers coordonnateurs FEMISE, mars.
- Fontagné L., Guérin J.-L. et Jean S. (2002)**, « Accès au marché : quels objectifs après Doha ? », Lettre du Cepii, n° 211, avril.
- Fontagné L. et Guérin J.-L. (1997)**, « L'ouverture, un catalyseur de la croissance », *Économie Internationale*, n° 71, pp. 135-67.
- Fontagné L. et Péridy N. (1997)**, *The EU and the Maghreb*, OECD Development Center Studies, Paris.
- Fouquin M., Morand P., Avisse R., Minvielle G. et Dumont P. (2002)**, « Mondialisation et régionalisation : le cas des industries du textile et de l'habillement », document de travail du Cepii, n° 2002-08, septembre.
- Harrison G.W., Rutherford T.F. et D.G. Tarr (1995)**, « Quantifying the Uruguay Round » in W. Martin et L.A. Winters, eds., *The Uruguay Round and the developing economies*, World Bank Discussion Paper 307.
- Hertel T.W. (1997)**, *Global Trade Analysis: Modeling and Applications*, Cambridge University Press.
- Krugman P.R. (1979)**, « Increasing Returns, Monopolistic Competition and International Trade », *Journal of International Economics*, vol. 9, pp. 469-479.
- Oliveira-Martins J., Scarpetta S. et Pilat D. (1996)**, « Mark-up Pricing, Market Structure and the Business Cycle », *OECD Economic Studies*, n° 27, pp. 71-105.
- Oliveira-Martins J. et Scarpetta S. (1999)**, « Mark-up Ratios in Manufacturing Industries: Estimates for 14 OECD Countries », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 162.
- Shadman-Metha F. et Sneessens H.R. (1995)**, « Skill Demand and Factor Substitution », CEPR Discussion Paper 1279.
- Schmalensee R. (1992)**, « Sunk Costs and Market Structure: a Review Article », *Journal of Industrial Economics*, n° 40 (2), pp. 125-34.
- Slim A. (2001)**, « UE-PECO : entre concurrence et complémentarité », *Le Courrier des pays de l'Est*, la Documentation Française, n° 1012, pp. 32-44, février.
- Smith A. et Venables A. (1991)**, « Economic Integration and Market Access », *European Economic Review, papers and proceedings*, n° 35, pp. 388-395.
- Smith A., Venables A. et Gasiorok M. (1992)**, « 1992: Trade and Welfare; a General Equilibrium Model », CEPR Discussion Paper 672.
- Sutton J. (1991)**, *Sunk Costs and Market Structure*, MIT Press.

BASES DE DONNÉES ET LOGICIELS UTILISÉS

La base de données du *Global Trade Project Analysis* (GTAP) construite à l'Université de Purdue s'est imposée en quelques années comme un standard pour l'étude des chocs commerciaux. La version 5 contient des données de production, d'utilisation de facteurs (au nombre de cinq) et de biens intermédiaires, de consommation, de commerce (prix fob et cif) et de transport pour 57 secteurs, décrivant toute l'économie, dans 66 pays ou zones géographiques. Toutes les données sont en valeur (\$ US). L'année de référence est 1997. GTAP inclut des procédures d'agrégation tant sectorielle que géographique, ce qui permet la construction rapide de bases de données adaptées au choc étudié. L'information fournie par la base GTAP est complétée par d'autres sources de données démographiques et de protection commerciale.

Les prévisions d'évolution démographique proviennent des annuaires des Nations Unies.

Certains travaux approfondis sur l'étude des barrières aux échanges suggèrent d'utiliser une autre source que la base GTAP pour les données sur la protection douanière (bien que celle-ci comporte de telles données). Ainsi, pour l'agriculture et l'industrie on a utilisé les données fournies par MACMaps, qui résulte d'une collaboration entre le CEPII et le CCI (Centre de Commerce International de Genève), sur la base de données TRAINS (CNUCED), AMAD et des notifications d'actions anti-dumping à l'OMC. Les données de protection dans les secteurs de services sont cependant issues de la base GTAP, faute de données de meilleure qualité disponibles.

Liste des produits exclus de la libéralisation dans le scénario 2

Le détail de ces produits est donné au moyen du code du Système Harmonisé (SH) :

Union européenne	Détail des produits (Code SH)
Tomates	0702 (tomates à l'état frais ou réfrigérées)
Agrumes	0805 (agrumes)
Fleurs coupées	0603 (fleurs ou boutons de fleurs coupées) ; 0604 (feuillages, feuilles rameaux sans fleur)
Pommes de terre	0701 (pommes de terre à l'état frais ou réfrigérées)
Huile d'olive	1509 ; 1510
Pays méditerranéens	
Blé	1001 (froment) ; 1101 (farine de froment) ; 1103.11 (gruaux et semoule de blé) ; 1103.21 (agglomérés sous forme de pellets de froment) ; 1108.11 (amidon de froment) ; 1109 (gluten de froment).
Sucre	17
Lait	0401 ; 0402 ; 0403 ; 0404 ; 0405 ; 0406
Viandes	02
Huiles alimentaires végétales sauf huile d'olive	1507 ; 1508 ; 1511 ; 1512 ; 1517

Application du modèle au cas des accords Euroméd

Les 19 secteurs se répartissent comme suit : six secteurs agricoles, neuf secteurs industriels dont deux de matières premières et quatre secteurs de service. Ces secteurs diffèrent par la nature de leur concurrence, parfaite ou imparfaite, ainsi que par leur vitesse d'ajustement, qui dépend de leur caractère segmenté ou fragmenté (selon la classification proposée par Sutton (1991) et Schmalensee (1992)). Ces renseignements sont donnés dans le tableau A.

Enfin, le niveau de protection de chaque triplet (secteur, exportateur, importateur) est mesuré grâce à la base MACMaps (cf. *supra*). Le scénario étudié étant un choc de libéralisation, le niveau des barrières est aussi mesuré pour chaque année de l'étude.

Paramètres exogènes

La valeur d'un certain nombre de paramètres doit être fixée avant chaque application.

Élasticités de substitution : les fonctions qui déterminent la demande se présentent comme l'emboîtement de fonctions à élasticités de substitution constantes, élasticités que le modèle ne permet pas de calibrer. Les élasticités d'Armington sont mesurées à partir des valeurs fournies dans la base GTAP. Ces valeurs diffèrent entre secteurs mais sont les mêmes pour tous les pays. Ces valeurs augmentent à chaque échelon descendu dans l'arbre de la demande. La formule retenue consiste à multiplier la différence à l'unité par $\sqrt{2}$ à chaque étage : $\sigma_{n+1} - 1 = \sqrt{2}(\sigma_n - 1)$. Enfin, l'élasticité de substitution entre biens (celle de la LES-CES) est fixée égale à 0,6 (1).

1. Ces valeurs opèrent une synthèse entre les différentes études existantes.

Les valeurs des élasticités et les taux de marge moyens à l'année de référence pour les différents secteurs sont résumées dans le tableau B suivant :

Comme il a été indiqué dans la partie offre, les élasticités entre facteurs sont fixées à 0,6 entre travail qualifié et capital, et à 1,1 entre le composite de ces deux facteurs et les autres facteurs de production (2).

La part de la consommation de subsistance dans la consommation totale est supposée égale à 1/3 pour les pays industrialisés et à 2/3 pour les pays en développement.

Smith, Venables et Gasiorek (1992) utilisent les élasticités d'échelle et un nombre équivalent de firmes pour calibrer les élasticités de substitution (donc le *mark-up*). Mercenier (1992) calibre le coût fixe à partir des élasticités de substitution et d'un nombre équivalent de firmes. Cortes et Jean (1996) préfèrent estimer le nombre équivalent de firmes durant le calibrage car c'est le paramètre pour lequel les données disponibles sont les moins adaptées (ceci étant dû à la difficulté de définir les créneaux de concurrence existant à l'intérieur d'un secteur donné).

Dans cet article, on a utilisé un procédé de triangulation : on recherche un ensemble cohérent de valeurs des paramètres de taux de marge, de nombre de firmes et d'élasticités de façon à se rapprocher autant que possible de valeurs cibles. Pour cela, une fonction d'écart dans laquelle à chaque grandeur est associée un écart type qui correspond au degré d'incertitude sur la valeur doit être minimisée. Les taux de marge sont fixés en se basant sur les estimations d'Oliveira-Martins et Scarpetta (1999) pour l'industrie et d'Oliveira-Martins, Pilat et Scarpetta (1996) pour les services.

Taux de dépréciation : il est fixé à 4 %. Les lois d'évolution dynamique retenues pour l'application (augmentation des stocks de facteurs, voire progrès technique ou évolution des profits à chaque période selon la vitesse d'ajustement du secteur) sont précisées. Il n'y a pas dans l'application retenue de progrès technique ou de rattrapage technologique (convergence).

2. Ces valeurs opèrent une synthèse entre les différentes études existantes.

LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN : L'INTÉGRATION EN TROMPE-L'ŒIL ?

Jean-Pierre Cling, directeur de DIAL (Développement et insertion internationale)
et Jacques Ould Aoudia, économiste

L'article de M.H. Bchir, Y. Decreux et M. Fouquin présente une évaluation de l'impact des accords d'association avec les pays méditerranéens effectuée à l'aide du modèle d'équilibre général calculable dynamique de l'économie mondiale Mirage, construit par le Cepii. Il s'inscrit dans une longue lignée de travaux visant à l'évaluation de l'impact de la libéralisation commerciale à l'aide de modèles d'équilibre général calculable (EGC), et plus particulièrement à l'impact des accords de libre-échange régionaux.

Son originalité à cet égard consiste à analyser l'impact des accords d'association dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne à l'Est au 1^{er} janvier 2004 (avec l'adhésion de dix nouveaux pays), qui a été officialisé lors de la signature du traité d'Athènes en avril 2003. Faute de pouvoir couvrir l'ensemble des pays méditerranéens en raison de l'absence de données pour certains d'entre eux, l'article s'intéresse seulement aux pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie) et à la Turquie.

Il fournit une évaluation d'une grande qualité de l'impact du volet commercial de la libéralisation unilatérale engagée par ces pays dans le cadre des accords Euromed, ainsi que de l'élargissement de l'UE. À l'inverse de nombreuses études de ce genre qui ont tendance à sacrifier certaines exigences de rigueur méthodologique, l'article ne cherche pas à gonfler les effets positifs de l'ouverture mais plutôt à les évaluer dans un cadre théorique précis faisant notamment appel aux nouvelles théories du commerce international. Tout en rappelant les limites propres à ce genre d'exercices, ce commentaire cherche à tirer les principaux enseignements de cet article, en élargissant la problématique au-delà des aspects commerciaux d'Euromed et en s'interrogeant sur les perspectives plus générales d'insertion des pays méditerranéens dans l'économie mondiale.

L'évaluation de l'impact des accords régionaux à l'aide des modèles EGC

Bien que la théorie standard ne permette pas de conclure de manière systématique (les accords

régionaux de libre-échange ne constituant qu'un optimum de second rang), la plupart des études empiriques concluent à un impact positif des accords commerciaux régionaux. Parmi ceux-ci, les accords Nord-Sud – tels que celui qui nous intéresse ici – sont considérés comme les plus prometteurs par la Banque mondiale (2000). Compte tenu des différences de dotations factorielles entre les partenaires, ce type d'accords offrirait le plus grand potentiel de développement des échanges.

Le gain obtenu tel que mesuré par la plupart des études réalisées à l'aide de modèles EGC, dont la structure est inspirée de la théorie néo-classique, est toutefois modeste. Le seul moyen d'amplifier ces gains consiste à poser des hypothèses d'externalités (de type transferts de technologie) procurées par la croissance des échanges ou des investissements directs provoquée par les accords en question (Robinson et Thierfelder, 1999) (1). Dessus et Suwa (1998) estiment ces effets supérieurs (et positifs) à ceux des seules mesures tarifaires dans une étude sur l'Égypte effectuée à l'aide d'un modèle EGC. Comme l'écrivent très justement Bchir *et al.* (2002), ce type d'hypothèses largement *ad hoc* est à manipuler avec la plus grande prudence (ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas) puisqu'il préempte largement les résultats des simulations.

Tout en évitant l'écueil ci-dessus, le modèle Mirage apporte au moins deux innovations à souligner pour l'évaluation des politiques commerciales par rapport au modèle standard (GTAP) (2) dans sa version dynamique séquentielle en concurrence imparfaite. En premier lieu, le modèle prend non seulement en compte la différenciation verticale des produits mais

1. Des mesures non tarifaires abaissant les coûts de transaction (harmonisation des normes, cumul des règles d'origine, etc.), qui ne peuvent être adoptées qu'à l'échelle régionale, peuvent également augmenter les effets positifs de l'ouverture commerciale.

2. GTAP : Global Trade Assistance and Production. Il s'agit d'un modèle EGC de l'économie mondiale associé à une base de données internationale d'obstacles aux échanges, développé par l'université de Purdue aux États-Unis.

aussi la spécialisation des pays par gamme de qualité. Les pays développés et en développement se distinguent ainsi par des gammes de qualité différentes, de sorte que les produits en provenance du premier groupe de pays sont plus substituables entre eux qu'avec ceux en provenance du dernier groupe. En second lieu, la contrainte financière est traitée de manière probablement plus réaliste que dans d'autres modèles, qui endogénéisent la balance des capitaux (par exemple, une dépréciation du taux de change réel fait baisser le prix des actifs nationaux et stimule les investissements étrangers) : le solde des capitaux est ici considéré comme exogène, de sorte que l'ajustement face à un déséquilibre commercial ne porte que sur le taux de change.

Par ailleurs, l'utilisation lors des simulations de la remarquable base de données MACMaps (3) permet d'affiner l'analyse, en prenant en compte de manière très précise l'ensemble des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges au niveau le plus fin, et selon une approche bilatérale (à la différence de tous les autres travaux antérieurs). L'utilisation de données bilatérales permet en particulier de mesurer de manière beaucoup plus précise les droits dits *spécifiques* (4).

En revanche, on regrettera qu'à l'instar de la plupart des modèles EGC, Mirage suppose une utilisation totale des facteurs de production (donc pas de chômage, ce qui dans le cas des pays méditerranéens est une simplification particulièrement abusive) ainsi qu'une réallocation parfaite de l'emploi en cas de choc, sans coûts d'ajustement. Lever une telle hypothèse simplificatrice aurait incontestablement rendu l'évaluation de l'impact des accords Euromed plus négative, mais aussi plus réaliste. En ne prenant pas en compte ces coûts d'ajustement qui peuvent être très lourds à court terme, Mirage se place à un horizon *de moyen terme* (la simulation porte sur quatorze ans). En négligeant les externalités inspirées des théories de la croissance endogène ou la plupart des effets structurels de l'ouverture à long terme (en particulier sur les institutions), le modèle s'interdit par ailleurs d'évaluer les gains possibles qui ne porteraient pas sur le niveau du PIB mais sur son rythme de croissance, dont l'évaluation est à la base des débats actuels sur le lien entre ouverture et croissance économique (5).

Une évaluation de l'impact des accords de partenariat dans le contexte de l'élargissement

Pour chaque groupe de pays (UE, pays accédants, Afrique du Nord et Turquie), l'article présente l'impact de chaque accord sur les principales variables macro-économiques réelles (PIB en volume, échanges commerciaux, recettes budgétaires rapportées au PIB) et nominales (rémunération des facteurs, taux de change, termes de l'échange). Dans le cas de l'Union européenne, l'impact est évidemment marginal compte tenu des disproportions de taille entre les partenaires, et on n'y revient donc pas ici. On rappelle ci-après les principaux résultats de l'étude pour les trois autres groupes en les assortissant de quelques commentaires.

- L'impact positif pour les pays accédants de l'élargissement est relativement modeste comparé à d'autres études sur ce thème (notamment du Cepii, cf. (Bchir, Fontagné et Zanghieri, 2003)). Selon l'article, le montant des exportations de l'Union européenne vers les pays accédants serait accru de 14 % à l'horizon de la simulation, tandis que les pays accédants accroîtraient leurs exportations vers l'Union de 29 % ; le gain en termes de PIB serait pour eux de 2,5 % en niveau. La modicité de ces effets s'explique avant tout par le fait que des accords de libre-échange industriel sont déjà en vigueur entre l'UE et les pays accédants. Outre l'abandon de l'usage des mesures antidumping, la libéralisation des échanges bilatéraux va donc essentiellement concerner les produits agricoles et agro-alimentaires.

Cela étant, il est difficile de croire – ce que n'affirment pas les auteurs – que l'impact pour les 10 pays concernés de leur adhésion à l'UE soit aussi limité. D'ailleurs, une autre étude du Cepii mentionnée ci-dessus aboutit à un impact de l'élargissement beaucoup plus élevé (de l'ordre de 7 points de PIB en niveau, hors pays baltes) si on ajoute l'effet de la création d'un marché unique (harmonisation des règles) et de l'intégration des nouveaux membres à la politi-

3. Cette base est construite par le Cepii, en collaboration avec le Centre de Commerce International basé à Genève.

4. Les droits dits *spécifiques* désignent les droits rapportés aux unités physiques (kilogramme, litre, etc.), par opposition aux droits dits *ad valorem*, rapportés aux valeurs des biens importés.

5. Les effets de convergence liés à l'intégration européenne, qui se manifestent précisément par une modification des sentiers de croissance des économies concernées, constituent un exemple de ce dernier type d'effets, dont l'évaluation est l'objet de nombreux débats.

que agricole commune. Le fort impact positif de l'adhésion à l'UE sur la convergence entre pays européens (en particulier pour les derniers adhérents tels que l'Irlande, la Grèce, l'Espagne et le Portugal) est l'objet d'un relatif consensus (Banque mondiale, 2000) et nul ne doute qu'il en sera de même pour les pays accédants qui vont bénéficier de l'ensemble des gains habituels de l'intégration (6). Le niveau de développement actuel de la Lituanie et de la Lettonie (mesuré en PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat) est ainsi à peine supérieur à celui de la Tunisie. Pourtant, d'ici deux à trois décennies la comparaison entre ces pays sera vraisemblablement largement au bénéfice des deux pays baltes. Cette remarque souligne la nécessité de dépasser une analyse strictement commerciale des accords d'association, sujet sur lequel on revient ci-après pour les pays méditerranéens.

L'impact de l'élargissement sur les pays d'Afrique du Nord et sur la Turquie est quasi nul selon l'article, que ce soit en termes de PIB ou d'échanges commerciaux. Ce résultat peut paraître relativement surprenant compte tenu de la proximité des structures exportatrices entre certains pays accédants et d'Afrique du Nord. L'indice construit par Chaponnière (2003) met ainsi en évidence un fort degré de similarité des structures exportatrices de la Pologne et du Maroc, ainsi que dans une moindre mesure de la Tunisie (l'indice est proche de sa valeur maximale de 1). Les résultats du Cepii suggèrent que cette proximité porte sur des produits (textile par exemple) pour lesquels les pays accédants et d'Afrique du Nord disposent déjà d'un accès libre au marché européen (ces derniers au titre du régime de perfectionnement passif), l'élargissement n'ayant donc pas d'impact concurrentiel. De plus, il est probable que cette similarité des structures exportatrices est surestimée du fait de l'absence de prise en compte dans l'indice considéré des différences de qualité entre les exportations des différents pays.

- L'étude conclut à un impact négatif de la transformation des accords commerciaux asymétriques en vigueur entre les pays d'Afrique du Nord et l'UE en des accords symétriques de libre-échange (7). Dans le cas d'une libéralisation limitée à l'industrie (ce qui est le cas pour les accords actuels), la perte de PIB serait de - 1,7 %. Elle serait de - 1,3 % seulement si les accords étaient étendus aux produits agricoles (8). Ce résultat s'explique essentiellement par le fait que la libéralisation est unilatérale (puisque le marché européen est déjà ouvert aux exporta-

teurs d'Afrique du Nord) et limitée aux produits en provenance de l'Union européenne, des pays accédants et de la Turquie (sous l'hypothèse forte que ce pays signe des accords avec les pays d'Afrique du Nord). L'étude de Dessus et Suwa (1998) qui mesure à l'aide d'un modèle EGC l'impact sur l'économie égyptienne de l'accord d'association avec l'Union européenne, conclut également à un impact négatif de l'accord pour l'Égypte en termes de PIB (cet impact ne devient positif que si on effectue une hypothèse d'externalités sur les exportations liées à l'accord, hypothèse très contestable comme on l'a vu) (9).

Les auteurs ont choisi de mettre l'accent sur les aspects sectoriels de l'impact des accords. Il est toutefois dommage que les mécanismes en jeu dans le modèle qui aboutissent à ce qui constitue le principal résultat de l'article ne soient pas mieux explicités. En effet, ce résultat est commenté en une phrase seulement (« Pour les pays d'Afrique du Nord la baisse du prix des importations est plus que compensée... réalisant au total une perte de croissance de 1,7 % du PIB »). Tel qu'on peut le comprendre, la baisse du PIB à laquelle aboutit la simulation est en fait la résultante de trois éléments : un gain lié à la baisse du prix des importations, jouant de manière positive ; en sens inverse, un effet de restructuration sectorielle au détriment de

6. Outre les effets déjà mentionnés, il faut signaler les effets habituels de crédibilité des réformes, d'accroissement des investissements directs à l'étranger et les gains plus spécifiques liés aux fonds structurels européens.

7. Les pays d'Afrique du Nord bénéficient depuis le milieu des années 1970 d'un régime commercial asymétrique avec l'UE pour les produits industriels : leurs exportations s'effectuent en franchise de droits vers l'UE, tandis que leurs importations sont soumises à des tarifs douaniers (par ailleurs très élevés). C'est cette asymétrie que les accords d'association vont faire disparaître, les pays d'Afrique du Nord devant dans ce cadre diminuer unilatéralement leurs protections tarifaires.

8. L'hypothèse d'une libéralisation agricole à court moyen terme est au demeurant hautement théorique. L'ouverture agricole fait l'objet de résistances sectorielles très vives, tant au Nord qu'au Sud. En effet, contrairement au régime commercial des produits industriels, celui régissant les biens agricoles fait l'objet de hautes protections des deux côtés de la Méditerranée : l'Europe protège les productions (fruits et légumes) de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce (pour l'essentiel), tandis que les pays méditerranéens protègent leurs productions de base (céréales, sucre, produits laitiers, viandes). De plus, la population rurale (liée à l'agriculture) dans les pays du Sud à potentiel agricole (Maroc, Tunisie, Égypte, Turquie) pèse entre 35 % et 45 % de la population totale, et l'ouverture symétrique se traduirait par un effondrement des productions locales, entraînant des exodes ruraux non absorbables aux plans social et politique, surtout s'ils se cumulaient avec les ajustements liés à l'ouverture industrielle. Enfin, les surplus exportables de ces pays vont se réduire tendanciellement sous les effets cumulés de l'accroissement démographique et de l'urbanisation qui modifie les habitudes alimentaires à l'avantage des produits frais, sauf modernisation substantielle des agricultures locales (sous la contrainte de l'eau).

l'industrie (secteur à rendements croissants) et au bénéfice de l'agriculture (où les rendements sont constants) ; enfin, une dégradation des termes de l'échange, qui se traduit mécaniquement par une baisse du PIB en volume (pour la même quantité d'importations, on doit davantage exporter pour que le solde extérieur reste constant, d'où une baisse de la consommation intérieure en volume).

Il semblerait donc que les pays d'Afrique du Nord auraient peu à retirer de cette libéralisation imposée par la mise en conformité aux règles de l'OMC, par rapport à la situation de départ d'accord asymétrique. Il aurait d'ailleurs été utile que l'article détaille plus pourquoi les gains d'un accord symétrique ne peuvent se produire : gains nuls en termes d'accès au marché dans le premier scénario limité aux produits industriels ; absence d'effet sur les investissements directs qui constitue un des principaux gains attendus de ce genre d'accords (cf. le cas de l'Alena), etc.

- La Turquie apparaît quant à elle gagnante en termes de PIB quel que soit le scénario, ce qui tient en partie à l'hypothèse déjà mentionnée selon laquelle l'union douanière euro-turque s'applique aux pays d'Afrique du Nord. La décomposition des produits selon leur qualité effectuée par le modèle montre que la Turquie bénéficie plus que les autres de l'accès préférentiel accordé par les pays d'Afrique du Nord car les deux régions produisent des biens de qualité similaire. Selon l'article, les exportations de la Turquie vers l'Afrique du Nord sont multipliées par plus de deux dans la plupart des secteurs industriels. Toutefois, si les pays d'Afrique du Nord n'appliquaient pas les mêmes préférences à la Turquie qu'à l'UE les effets décrits ici ne se produiraient pas et la Turquie serait au contraire perdante. Ceci étant, même si les négociations n'ont en fait démarré avec aucun des pays d'Afrique du Nord à ce sujet, la Turquie obtiendra vraisemblablement à un horizon plus ou moins éloigné l'octroi des préférences accordées aux pays européens.

L'importance majeure des politiques d'accompagnement

Le contraste entre les gains attendus de l'élargissement pour les pays accédants tels qu'ils ressortent de l'article (gains encore supérieurs si

on évalue l'impact plus global de l'intégration comme le font Bchir, Fontagné et Zanghieri, 2003) et les pertes anticipées pour les pays d'Afrique du Nord dans le cadre des accords d'association est saisissant. En fait, l'intégration commerciale (qui est en fait déjà largement effectuée) entre l'UE et les Peco (10) n'est qu'un élément parmi d'autres d'un vaste processus d'intégration économique et politique. Cette remarque souligne la situation des pays méditerranéens dans le cadre des accords d'association, pour lesquels l'intégration est au contraire essentiellement limitée dans la pratique aux échanges commerciaux.

Cet article amène donc à s'interroger sur les enjeux plus larges du partenariat Euromed et sur les raisons qui ont poussé les pays méditerranéens à signer ces accords (11).

Les accords d'association n'ont en fait d'intérêt que s'ils débouchent sur une intégration plus profonde. Le processus de Barcelone lancé en 1995, dans le cadre duquel s'inscrivent les accords d'association, prévoit ainsi un renforcement du dialogue politique, une coopération économique et financière renforcée grâce au programme MEDA (5 milliards d'euros pour 2000-2006, alors que les Peco reçoivent dix fois plus au cours de la même période) et aux interventions de la BEI (7 milliards d'euros de prêts au cours de la même période) et un approfondissement du dialogue social, culturel et humain (Latriche *et al.*, 2002). L'aide financière est d'autant plus nécessaire que, si on en croit l'article, les accords auront un impact négatif sur le PIB de ces pays, alors même qu'un problème majeur des pays méditerranéens concerne leur manque de croissance économique. Selon Latriche *et al.* (2002), la croissance du PIB par habitant n'a ainsi pas dépassé 1 % par an au cours des cinq dernières années. Or, une estimation simple montre que le montant d'aide (en excluant les prêts) représente à peine quelques dixièmes de points de PIB annuel, ce qui est sans commune mesure avec l'impact des accords commerciaux tel que l'estime l'article.

9. Dessus et Suwa (2000) ont utilisé les mêmes modèles appliqués à l'Égypte et à la Tunisie.

10. Pays d'Europe centrale et orientale.

11. Selon Dessus et Suwa (2000), la Tunisie n'aurait ainsi pas signé l'accord si elle ne s'attendait pas à des gains dynamiques (accumulation des facteurs plus rapides, accélération des transferts technologiques, etc.).

Dans ce contexte, même si le niveau de développement de ces pays est très différencié et leurs caractéristiques économiques largement distinctes, leurs points communs sont suffisamment nombreux pour qu'il soit légitime de proposer un diagnostic général sur l'orientation nécessaire des politiques d'accompagnement des accords d'association. Concrètement, ces politiques doivent couvrir trois domaines (Dessus et Suwa, 2000) :

- *La « mise à niveau » du secteur productif constitue une première nécessité pour que celui-ci supporte le choc de l'ouverture.* Fontagné et Peridy (1997) estimaient ainsi que 60 % des entreprises industrielles et marocaines ne survivraient pas à une libéralisation commerciale à l'égard de l'UE en l'absence de restructurations drastiques. La structure productive de plusieurs de ces pays correspond ainsi à celles d'économies rentières, tirant leurs revenus du pétrole et autres matières premières, du tourisme, ou du canal de Suez dans le cas de l'Égypte. De nombreuses études soulignent le manque de compétitivité industrielle des pays d'Afrique du Nord (voir notamment FACS (2002) pour le cas du Maroc). Le tissu industriel est ainsi constitué de PME peu productives évoluant dans un environnement insuffisamment concurrentiel. La diversification de la structure productive est indispensable dans une perspective de développement, et pour anticiper l'épuisement des ressources naturelles dans certains d'entre eux. Pourtant, l'aide européenne semble souffrir de sérieux problèmes d'allocation et de cohérence dans le temps, qui réduisent son efficacité (Fontagné et Peridy, 1997).

- *Le succès des réformes institutionnelles dépend peut-être au moins autant de l'engagement dans ce sens des pays d'Afrique du Nord que des moyens financiers mis en œuvre.* Ces réformes concernent l'amélioration de l'environnement juridique, institutionnel et financier de ces pays, ce qu'on désigne habituellement sous le terme générique de « gouvernance ». Cette amélioration est indispensable pour que ces pays bénéficient de l'ouverture commerciale et plus généralement pour favoriser leur développement. Elle est également nécessaire pour accroître l'investissement étranger, qui se limite pour l'essentiel actuellement à une participation aux opérations de privatisation (télé-

communications en particulier) mais reste très limité dans les autres secteurs. Or, les dispositifs d'aide du Partenariat (dons MEDA et prêts de la BEI) se sont jusqu'alors montrés impuissants à stimuler et soutenir les réformes institutionnelles dans ces pays. De montants limités comme on l'a vu, les dons sont alloués selon un processus purement administratif, dans la complexité des procédures communautaires, et ne sont pas soutenus par une expertise économique suffisante. Les prêts de la BEI, dirigés vers les infrastructures physiques pour l'essentiel, ne sont liés à aucune aide institutionnelle à l'inverse de ce qu'a su faire la BERD pour les pays en transition. Bien plus, attribués à très bas taux, ils évincent ceux de la Banque Mondiale en raison des conditionnalités que cette dernière affecte à ses opérations : les gouvernements du Sud sont, à double titre, peu enclins à faire appel à elle, échappant ainsi à la pression des réformes.

- *Enfin, la réforme fiscale est indispensable pour compenser la baisse des recettes douanières.* Celle-ci est évaluée par l'article à 3-4 % du PIB au bout de 14 ans selon le scénario retenu pour l'ensemble de l'Afrique du Nord, ce qui représente un choc budgétaire de grande ampleur. Dans le cas de la Tunisie par exemple, la perte tarifaire due à l'accord d'association est évaluée mécaniquement par Dessus et Suwa à 16 % des recettes budgétaires. L'exemple de la Tunisie, qui est la plus avancée pour la mise en œuvre des accords, montre que ce problème peut être géré par une généralisation de la TVA, une amélioration de la collecte et un élargissement général de la base fiscale qui a été mené, jusqu'alors, avec succès. En tout état de cause, les problèmes posés par la baisse des recettes fiscales vont rendre encore plus difficile le renforcement de l'action publique dans les secteurs prioritaires tels que les infrastructures ou l'éducation, alors même que l'ampleur de l'analphabétisme (en Égypte et au Maroc surtout) pose de redoutables problèmes de qualification de la main-d'œuvre.

La libéralisation multilatérale érode les préférences accordées dans le cadre d'Euromed

D'une manière générale, l'analyse de l'impact des accords Euromed doit être replacée dans le cadre plus large de l'évolution du cadre commercial multilatéral. Le processus de libéralisa-

tion multilatérale, qui se poursuit avec le cycle de Doha (12), se traduit ainsi par une diminution progressive des préférences commerciales dont bénéficient les pays méditerranéens sur le marché européen.

Comme le remarque l'article, la libéralisation des échanges internationaux de produits du textile-habillement (13) aura plus particulièrement un impact important pour les pays d'Afrique du Nord exportateurs (non évalué par les auteurs). En effet, ces produits représentent entre la moitié (Égypte et Maroc) et les deux tiers (Tunisie) de leurs exportations industrielles vers l'UE, sur lesquelles portent l'essentiel des préférences commerciales qui leur sont accordées. L'application de l'Accord Textiles-Vêtements (ATV) va ainsi aller de pair avec le démantèlement de toutes les restrictions quantitatives aux échanges au 1^{er} janvier 2005.

Une étude récente du Cepii (Fouquin *et al.*, 2002) à laquelle renvoie l'article conclut que l'accroissement de la concurrence induit par le démantèlement des quotas portant sur les produits du textile-habillement et l'adhésion de la Chine à l'OMC (intervenue fin 2001) aura un impact négatif pour les petits pays exportateurs de ces produits, tels que les pays méditerranéens (à l'exception de la Turquie). À titre d'illustration, Chaponnière (2002) montre que la Chine détient 80 % du marché au Japon qui n'est pas protégé par des quotas, tandis que le même pourcentage du marché est réparti entre 20 fournisseurs dans l'UE et aux États-Unis qui sont eux protégés par des quotas. On peut donc imaginer sans peine ce qui risque de se passer quand ces quotas disparaîtront...

Cette observation est particulièrement préoccupante compte tenu du poids du textile-habillement dans les exportations totales de ces pays et dans la mesure où ce secteur y est considéré – à l'image de la plupart des pays en développement – comme un élément clé d'une stratégie d'industrialisation. Ces pays ont d'ores et déjà des coûts salariaux nettement supérieurs à ceux des grands pays d'Asie (Chine, Inde, Indonésie, Pakistan, etc.) : le développement industriel des pays partenaires méditerranéens, qui ne pourra à lui seul absorber les afflux de population active, ne pourrait s'effectuer que sur des niches à valeur ajoutée croissante, jouant de la proximité avec l'Europe, tant sur l'habillement que sur des segments de l'industrie électronique, automo-

bile, etc. On peut donc émettre des doutes sur la pérennité de leur stratégie actuelle d'industrialisation, basée en grande partie sur le développement des exportations de produits textiles.

*
* *

Les auteurs montrent que les pays d'Afrique du Nord vont être soumis à un triple choc commercial au cours des prochaines années : l'entrée en vigueur des accords d'association va se traduire par une ouverture progressive de leur marché pour les produits industriels ; l'élargissement de l'Union européenne à l'Est (dix pays en 2004, dix-huit à terme avec l'adhésion des pays balkaniques) érodera les préférences accordées dans le cadre des accords Euromed (elle aura pour effet additionnel de réduire la place des pays méditerranéens dans l'ordre des priorités des pays européens) ; enfin, la libéralisation multilatérale dans le secteur du textile-habillement à l'horizon 2005 aura un impact négatif pour ces pays, accru par l'adhésion de la Chine à l'OMC. Tout en se trouvant dans une situation un peu particulière comme on l'a vu, la Turquie va également être affectée à des degrés divers par ces évolutions.

Il est évidemment encore trop tôt pour évaluer précisément l'ampleur de ces différents chocs, qui interviennent dans un contexte extrêmement fragile aux plans socio-économique et politique que reflète la médiocrité des rythmes de croissance économique enregistrés par ces pays (hors Tunisie). C'est plus particulièrement le cas des accords d'association avec l'UE, qui sont l'objet principal de l'article discuté ici, où l'ensemble des études disponibles sont de nature prospective (« *ex ante* »). Les besoins d'études supplémentaires portent sur deux axes : d'une part, des bilans rétrospectifs (« *ex post* ») des premières années d'application des accords pourraient aider à prendre les mesures correctrices nécessaires et à améliorer le con-

12. Les négociations commerciales multilatérales à l'OMC se déroulent dans le cadre de cycles pluri-annuels. La conférence ministérielle qui s'est tenue à Doha en novembre 2001 a ainsi lancé un nouveau cycle de négociations qui se clora en principe fin 2004.

13. Les échanges internationaux de produits du textile-habillement sont régis depuis 1973 par des accords dans le cadre desquels les pays développés protègent leur marché des importations en provenance des pays en développement sous forme de quotas.

tenu des politiques d'accompagnement, dont les enseignements pourraient d'ailleurs être utilisés

14. Ces pays bénéficiaient depuis plusieurs décennies de préférences unilatérales sur le marché européen dans le cadre de la convention de Lomé puis de l'accord de Cotonou. Pour les mêmes raisons que dans le cas des pays méditerranéens, des accords symétriques sont en négociation qui se substitueraient aux accords asymétriques actuellement en vigueur.

Les auteurs de ce commentaire remercient M.H. Bchir, D. Cogneau, Y. Decreux, M. Fouquin et N. Oulmane pour leurs remarques et restent seuls responsables des opinions qui y sont exprimées et des erreurs éventuelles.

pour les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), engagés eux aussi dans un processus de signature d'accords de libre-échange du même type avec l'UE (14). D'autre part, on ne pourra échapper à terme à une réflexion plus générale sur la nature de la relation que souhaite établir l'UE et les pays méditerranéens. □

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale (2000), *Trade Blocs*, Oxford University Press, New York.

Bchir M.H., Decreux Y., Guérin J.-L. et Jean S. (2002), « Mirage, un modèle d'équilibre général calculable pour l'évaluation des politiques commerciales », *Économie Internationale*, n° 89-90, pp. 190-153.

Bchir M.H., Fontagné L. et Zanghieri P. (2003), « Avec l'élargissement, tout le monde sera-t-il gagnant ? », *La lettre du Cepii*, n° 222, avril.

Chaponnière J.-R. (2002), « Le textile-habillement dans les pays méditerranéens et d'Europe centrale : l'enjeu de la compétitivité », DREE-Dossiers, décembre (accessible sur le site internet : <http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/publications/index.htm>).

Chaponnière J.-R. (2003), « PECO et pays méditerranéens face à la Chine », *Revue Élargissement, Spécial Textile-Habillement*, Dossier n° 32 (accessible sur le site internet : <http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/publications/index.htm>).

Cogneau D., Dumont J.-C. et Izzo P. (1998), « Intégration régionale, investissements directs et migrations dans l'espace euro-méditerranéen : enseignements d'un modèle d'équilibre général calculable », in *Migrations, Libre-échange et Intégration Régionale dans le Bassin Méditerranéen*, série conférences de l'OCDE, Paris.

Dessus S. et Suwa A. (1998), *Trade Integration with Europe, Export Diversification and Econo-*

mic Growth in Egypt, Technical Papers n° 135, OECD Development Centre, June.

Dessus S. et Suwa A. (2000), *Intégration régionale et réformes intérieures en Méditerranée*, Études du Centre de Développement, Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, OCDE, Paris.

FACS (2002), *Le secteur manufacturier marocain à l'aube du XXI^e siècle ; Résultats de l'enquête pour l'analyse et la compétitivité des entreprises*, Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Énergie et des Mines du Maroc et Banque mondiale.

Fontagné L. et Peridy N. (1997), *The EU and the Maghreb*, Development Centre Studies, Paris.

Fouquin M., Morand P., Avisse R., Minvielle G. et Dumont P. (2002), *Mondialisation et régionalisation : le cas des industries du textile et de l'habillement*, document de travail du Cepii, n° 2002-08, septembre.

Latrice P., Chaponnière J.-R., Dobelle F., Lorne T. et Mouzon A. (2002), « Vers un espace économique euro-méditerranéen », DREE-Dossiers, mai, (accessible sur le site internet : <http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/publications/index.htm>).

Robinson S. et Thierfelder K. (1999), *Trade Liberalization and Regional Integration: The Search for Large Numbers*, TMD Discussion Paper n° 34, IFPRI, Washington.